

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06-06-2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-trois mai deux-mille-vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID** – Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS** : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA – Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Josiane DAUTRY – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – Noéline TANFOURI – Kathy GUERCHE – Christophe DI CICCIO

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Jean-François CHAZOTTES.
- Madame Nicole DURU BERREBI est absente et non représentée.
- Monsieur Hamide KERMANI arrivera en retard et donne pouvoir à Monsieur Farid RADJOUH.
- Arrivée de Monsieur KERMANI à 21h04 (Point 8-2 – Approbation de la convention réglementaire relative à la pratique de l'Interruption Volontaire de Grossesse par voie médicamenteuse au Centre Municipal de Santé Gisèle Halimi à compter de la date de signature).
- Madame Florence AÏT-SALAH LECERVOISIER est arrivée à 19h26 (point n° 5-1 – Budget annexe Centre-Médico-Psycho-Pédagogique).
- Monsieur Ramzi HAMZA quitte la séance à 20h52 (Point n° 7-2 – Approbation de la convention d'indemnisation pour imprévision en vue

d'assurer la continuité d'exécution du marché 21-MORL-0010-MN passé entre la ville d'Orly et la société ETPO) et donne pouvoir à Imène SQUID.

### **1- Désignation d'un secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Farid RADJOUH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a acceptée.

#### **Imène SQUID**

Tout d'abord, je vous propose d'abord de voter le vœu d'urgence, présent sur la table.

*L'urgence est adoptée à l'unanimité.*

### **2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024.**

*Adopté à l'unanimité*

### **3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 11 mars 2023 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.**

#### **Imène SQUID**

Je vous propose maintenant d'échanger pendant une vingtaine de minutes sur le compte rendu des décisions. Si nous ne parvenons pas à tout traiter dans ce temps, je vous propose de me transmettre vos questions par écrit et nous y apporterons des réponses, et ce afin de gagner du temps. Je vous remercie de bien vouloir simplement lire le numéro de la décision, pour des questions d'efficacité et toujours de gain de temps. Monsieur BOURIACHI.

#### **Philippe BOURIACHI**

Bonsoir, Madame la Présidente de séance, chers collègues. Tout d'abord je tenais à faire un rappel au règlement : chapitre 3, débats et votes des délibérations, article 17, déroulement de la séance : « le maire rend compte ensuite des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ». Il s'agit du règlement intérieur que vous avez voté. Or, il ne fait mention, à aucun moment, du temps imparti pour les décisions.

#### **Imène SQUID**

En tant que présidente de l'Assemblée, je vous demande de respecter le délai demandé.

#### **Philippe BOURIACHI**

Le règlement intérieur fait pourtant foi et je tenais à faire ce rappel. Ma première remarque porte sur la décision 162. En effet, le montant de la subvention s'élève à 731 827 euros. Ça change quoi ?

**Imène SOUID**

Les montants indiqués dans la première décision ont fait l'objet d'une modification, suite à la révision du plan de financement du projet. En fait, nous avons eu des modifications et comme qu'il s'agit d'une demande qui s'établit à hauteur de 80 %, nous faisons la demande de modification. En effet, les montants initiaux du projet ont été changés, et par conséquent nous faisons à nouveau une décision pour indiquer que les montants ont augmenté et que nous demandons donc une subvention plus importante.

**Philippe BOURIACHI**

Concernant la décision 165, le nom de l'entreprise n'est pas indiqué.

**Imène SOUID**

Il s'agit de la confection et la livraison des repas des accueils collectifs avec la société Ansamble.

**Philippe BOURIACHI**

Où est-ce que cette entreprise est située ?

**Imène SOUID**

Le siège de la société est situé à Vannes, dans le 56.

**Philippe BOURIACHI**

Très bien, mais où est-ce qu'est située l'entreprise qui réalise et livre les repas ?

**Imène SOUID**

Je ne dispose pas de cette information. Elle vous sera transmise ultérieurement.

**Philippe BOURIACHI**

Je vous remercie. Par ailleurs, nous voulions vous féliciter pour la décision 166, parce qu'il s'agit d'une association orlysiennne qui réalise une action au sein de la ville d'Orly. Nous vous en remercions infiniment. Concernant la décision 169, comment est diffusée l'information pour que les entreprises orlysiennes puissent postuler ?

**Imène SOUID**

Le marché est publié, comme à chaque fois, et les entreprises peuvent ensuite candidater comme elles le souhaitent.

**Philippe BOURIACHI**

Sur quel support peuvent-elles candidater ?

**Imène SOUID**

Sur les sites internet de la ville, pour tout ce qui concerne les marchés publics.

**Philippe BOURIACHI**

Concernant la décision 170, est-ce qu'il n'aurait pas été possible d'embaucher une personne à plein temps ?

**Imène SQUID**

Non, car il s'agit d'une prestation. Par ailleurs, il existe aussi des charges lorsqu'une personne à temps plein est embauchée, sans compter les difficultés liées au recrutement. Il s'agit de missions ponctuelles qui n'occuperaient pas un temps plein et qui interviennent en fonction des besoins de la collectivité.

**Philippe BOURIACHI**

Je posais la question car il existe une autre décision du même type, mais pour deux structures différentes. Or, en regroupant les deux, le montant s'élève à 32 000 euros.

**Imène SQUID**

Cette somme ne représente pas forcément le coût annuel d'un agent travaillant à temps plein pour la ville d'Orly sur ces thématiques. Nous n'avons pas besoin d'un temps plein, mais d'activités ponctuelles avec des reportages, en fonction des thématiques et des besoins de la collectivité. Je rappelle par ailleurs qu'il s'agit de montants plafonds.

**Philippe BOURIACHI**

Je voulais vous féliciter pour la décision 195 puisqu'il s'agit d'une entreprise orlysiennne. Concernant la décision 198, qu'est-ce que la « troïka » ?

**Imène SQUID**

Il s'agit d'une gouvernance à trois qui est organisée dans le cadre de la cité éducative entre les services de l'éducation nationale, les services de l'État et la Ville.

**Philippe BOURIACHI**

Pouvez-vous nous en dire plus concernant la décision 199 ?

**Imène SQUID**

Il s'agit de conduire une mission d'évaluation du plan mercredi, dans le cadre du projet éducatif orlysienn, pour la période 2023-2026 de la Ville, à partir de septembre 2024 et jusqu'à décembre 2025.

**Philippe BOURIACHI**

Il s'agit donc d'évaluer le plan. La somme de 10 000 euros est donc prévue pour couvrir trois années ?

**Imène SQUID**

En effet, ces 10 000 euros serviront à couvrir le projet et la prestation pour l'ensemble de la durée de la période d'évaluation.

**Philippe BOURIACHI**

Est-ce que la décision 251 relative à l'approbation de la proposition financière à la société d'avocats pour l'accompagnement de l'assistance de la commune contre la SAS Les épis d'Orly, concerne des loyers non honorés ?

**Imène SQUID**

Il s'agit du règlement de la dernière facture du cabinet sur le dossier Les épis d'Orly, correspondant au devis établi sur la période du 13 juillet au 31 octobre 2023, comprenant la procédure de référé devant le tribunal de Créteil et

l'accompagnement dans la cession du fonds de commerce. Le contentieux en question est bien terminé au niveau juridique.

**Philippe BOURIACHI**

Concernant la décision 256, aucun montant n'est indiqué pour l'actualisation des tarifs de redevance d'occupation du domaine public.

**Imène SOUID**

Nous pourrions vous les transmettre avec les tarifs. En fait, une actualisation des tarifs a été réalisée.

**Philippe BOURIACHI**

Je regroupe mes remarques pour les décisions 278, 279 et 280. En effet, à chaque fois, des formations avec cinq sessions sont effectuées, pour une valeur de 3 000 euros. Cependant, pour la session de formation de premiers secours de niveau 1, de type civique, et également pour la décision 279, le montant s'élève à 3 200 euros, alors qu'il s'agit de la même formation, avec le même nombre de sessions. Ensuite, pour la décision 280, le montant s'établit à nouveau à 3 000 euros, mais pour une formation comprenant une seule session.

**Imène SOUID**

Pour la décision 278, la formation est réalisée par la Croix Blanche 94, ce qui explique le montant du devis. Nous avons également souhaité faire travailler la protection civile qui est située sur le territoire orlysiens. Cette dernière nous a fait une proposition s'élevant à 3 200 euros. L'objectif est de diversifier. La première formation est à destination des agents de la collectivité pour les gestes de premiers secours et la deuxième est identique. La troisième, concernant la décision 280, est dispensée par les secouristes français de la Croix Blanche 94. Elle est à destination des agents du service des sports. Il s'agit donc d'une formation spécifique puisque destinée aux agents exerçant une activité sportive.

**Philippe BOURIACHI**

Pourtant, l'intitulé de la formation est « formation civique aux premiers secours de niveau 1 ». Il s'agit donc de la même formation que celle de la décision 278, dispensée par la Croix Blanche.

**Imène SOUID**

*A priori*, le contenu et le fond de la formation diffèrent, même si l'intitulé est identique, puisqu'il s'agit d'une spécificité par rapport aux sportifs. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention par rapport aux décisions ? Non ? Nous pouvons donc passer aux communiqués de la municipalité.

**4 – Communications de la Municipalité.**

**Imène SOUID**

Le vendredi 24 mai, en fin de journée, un incendie a frappé l'immeuble Valophis situé au 7-9-11 rue Yvan Prévost.

Les locataires des n° 7 et 9 ont pu réintégrer leurs logements depuis. Nous avons une pensée toute particulière pour notre collègue Kheira SIONIS qui fait partie des sinistrés.

Les 13 locataires du 11 ont été les plus impactés par ce sinistre dramatique et doivent être relogés.

Jean-François CHAZOTTES était présent au début du sinistre et je suis arrivée vers 20 h pour prendre le relais. Je remercie tous les élus qui se sont mobilisés pour être aux côtés des familles et leur apporter leur soutien dans ce moment de détresse, mais aussi tous les citoyens et les associations de notre ville qui ont démontré leur solidarité.

Les services municipaux ont déclenché le plan communal de sauvegarde. L'école Jean Moulin a accueilli les sapeurs-pompiers. L'école du Centre a été ouverte pour accueillir les sinistrés et les agents de la commune les ont accompagnés dans leurs démarches auprès de leurs assurances.

Avec les élus, nous sommes restés aux côtés des sinistrés jusqu'à ce que nous soyons assurés que chacun avait un hébergement pour le week-end.

Lundi 27 mai, des premières propositions de relogement ont été faites par Valophis. La difficulté est d'obtenir le logement approprié pour chaque famille, dans un contexte d'extrême tension sur le logement social, aggravé par les différentes décisions gouvernementales.

À ce jour, toutes les familles ont eu des propositions, certaines sont déjà entrées dans leur nouveau logement, d'autres visitaient cet après-midi encore. Nous sommes en relation constante avec Valophis afin que les propositions soient au plus près des besoins des locataires.

Mardi 28 et vendredi 31 mai, Karine BETTAYEB, mon cabinet et les services municipaux ont reçu en collectif les locataires pour faire le point sur leur situation sociale. Des aides alimentaires, des aides à la suite du sinistre et des kits hygiène ont été distribués par le CCAS.

Je veux ici rendre un hommage appuyé aux agents du CCAS et du service logement qui se sont très fortement investis. Nous avons également mobilisé le CMPP pour des soutiens psychologiques pour les enfants et proposé un lieu de télétravail pour les locataires qui le souhaitent.

J'ai entendu, çà et là, des critiques et des « vous auriez dû faire ceci ou cela ». Nous avons fait au mieux et avec cœur, en fonction des circonstances et je suis extrêmement fière du service public orlysisien. Quand nous réécrivons l'histoire, il est toujours facile de donner des leçons. Nous, nous continuons avec respect et décence notre mobilisation et notre accompagnement jusqu'à ce que chaque famille ait été relogée pendant la durée des travaux estimée à un an.

Autre sujet, vous le savez, le département du Val-de-Marne est placé en vigilance pourpre au moustique tigre. La prolifération du moustique tigre est une question de santé publique. Pour cette raison, j'ai demandé au service communal d'hygiène et santé de travailler à un plan d'action qui sera opérationnel d'ici quelques jours. Nous avons appris d'ailleurs qu'un cas de dengue avait été détecté hier à Orly, à la suite d'une contamination à l'étranger. Notre plan comportera des actions de prévention simples à destination des particuliers, mais qui seront aussi mises en place dans l'espace public, des conseils individualisés à domicile et un déploiement

de dispositifs antimoustique, selon un maillage encore à affiner. Je vous tiendrai informés du plan dès qu'il sera finalisé.

Nous avons célébré plusieurs commémorations ces dernières semaines durant lesquelles je n'ai cessé de rappeler que la haine de l'autre, quel qu'il soit, ne fait qu'entraîner la violence et n'a pas sa place dans notre monde :

- Le 28 avril, nous avons commémoré la journée du souvenir de la déportation ;
- Le 8 mai, la fin de la Seconde Guerre mondiale en présence des collégiens de Desnos et Dorval, accompagnés de leurs principaux et professeurs, dévoués au devoir de mémoire ;
- Le 10 mai, avec les collégiens de Dorval et les agents municipaux, nous avons commémoré la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition ;
- Le 14 mai, la journée de l'Europe au collège Desnos, aux côtés de la préfète à l'égalité des chances et du directeur académique adjoint.

Je souhaite ce soir féliciter les jeunes de notre ville pour leur implication dans ces moments importants et leur assiduité, qu'il s'agisse des collégiens ou des membres du Conseil des enfants.

J'en profite, en ce 6 juin, pour rendre hommage aux héros venus de tout horizon et qui se sont battus pour notre liberté, 80 ans auparavant, lors du débarquement en Normandie.

Ce dimanche 9 juin auront d'ailleurs lieu les élections européennes. Nous devons nous mobiliser et inciter les Orlysiens à se déplacer dans les bureaux de vote pour contrer la menace d'une victoire des partis racistes et xénophobes qui ne font qu'attiser la haine de l'autre.

Revenons sur les événements qui ont rythmé notre ville ces dernières semaines :

- Dimanche 26 mai, nous étions plus de 220 à applaudir nos seniors pour leur dixième spectacle consacré cette année au Florilège de l'amour. Je les félicite pour leur spectacle de qualité et particulièrement notre collègue Roselyne Charles-Elie Nelson qui, cette année encore, nous a éblouis par ses talents hors pair de chanteuse.
- Mercredi 29 mai s'est tenue une réunion publique de présentation de la nouvelle régie de l'eau Seine Bièvre. La création d'un comité citoyen sera la prochaine étape de cette mise en œuvre.
- Le festival des arts de la rue « Orly en fête » s'est déroulé le week-end dernier. En dépit d'une météo peu clémente, ce sont plus de 3 700 personnes qui ont assisté à ces deux journées de festivités. Je tiens à remercier l'ensemble des services municipaux qui étaient mobilisés sur la préparation et le déroulé de ce week-end, ainsi que les nombreuses associations qui nous ont offert une guinguette de qualité et notre collègue Nathalie BESNIET.

À venir :

- Les prochains conseils de quartier auront lieu le 13 juin pour le quartier Ouest, le 25 juin pour le quartier Est et le 27 juin pour le quartier Centre.
- Samedi 15 juin, de 10 h à 17 h, l'ASO et la Ville invitent les Orlysiens à la fête sportive des jeux du Val-de-Marne au complexe sportif Léon Truyens.
- Avec une immense joie, je vous annonce que le prolongement de la ligne 14 sera inauguré le 24 juin.
- Le 26 juillet aura lieu la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques. La Ville a été destinataire de 150 places que nous avons offertes aux Orlysiens et aux agents municipaux *via* un tirage au sort.

Enfin, je vous informe que la ville a obtenu le label Commune Donneur Or, une reconnaissance de l'engagement de notre ville dans le domaine du don du sang. Madame Stéphanie BARRÉ-PIERREL a d'ailleurs ramené un trophée et je l'en félicite, ainsi que les services.

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite vous soumettre une modification. D'ordinaire, les questions diverses sont traitées avant les vœux. Or, dans l'ordre du jour, les vœux sont indiqués avant les questions diverses. Je vous propose donc de procéder comme à notre habitude, en traitant d'abord les questions diverses, puis en terminant par les vœux. Cette modification vous convient-elle ?

*Pas d'opposition exprimée à cette proposition*

### **5-1. Budget annexe Centre-Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) — Détermination, reprise et affectation définitive du résultat d'exploitation 2022 validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France.**

#### **Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Bonsoir à tous, il s'agit du budget du CMPP avec la détermination, la reprise et l'affectation définitive de son résultat d'exploitation 2022, qui vient d'être validé par l'ARS. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 22, le CMPP de la ville d'Orly procède à l'affectation définitive de son excédent d'exploitation, après avis de l'ARS. Pour rappel, le 8 juin 2023, l'assemblée délibérante arrête les résultats de gestion de l'exercice comptable 2022 pour les sommes suivantes : un excédent de fonctionnement pour un déficit de 656 553,48 euros et un solde de la section d'investissement pour une somme positive de 4 601,60 euros. De manière provisoire, cet excédent de fonctionnement avait été affecté en report à nouveau de la section de fonctionnement, en attente de la décision définitive de l'ARS et de son processus d'affectation en N+2.

Par courrier du 2 avril 2024, l'ARS a notifié sa décision à l'établissement du CMPP d'Orly en déterminant une affectation légèrement différente, qui nous conduit aujourd'hui à délibérer une nouvelle fois. Ainsi, conformément à la décision de l'ARS, le résultat déficitaire d'exploitation de 650 553,48 euros devra être affecté comme suit. Reprise sur la réserve de compensation des déficits pour 91 233 euros, au compte 10 686, et une réserve constituée de 167 794,76 euros, à fin 2023, et report à nouveau déficitaire pour 565 320,48 euros. Par conséquent, il conviendra de procéder en fin d'année aux ajustements habituels de crédit pour la reprise des excédents lors de la prochaine décision modificative.

Nous vous rappelons que ce mode d'affectation en N-2, depuis le 1er janvier 2024, est finalement l'ancienne procédure, puisque nous avons signé et passé au dernier Conseil un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le CMPP d'Orly et l'ARS, qui nous donnera une plus grande liberté d'affectation pour la Ville de ce résultat, à l'avenir. Telle est la proposition d'affectation définitive du résultat d'exploitation 2022, validée par l'ARS et que nous portons à votre délibération.

**Imène SOUID**

Merci Madame BARRÉ-PIERREL. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Bonsoir à toutes et tous. Concernant la ligne de la page du rapport excédent de fonctionnement d'exploitation, pour un déficit de 656 000 euros. En effet, j'ai du mal à intégrer cette information. En effet, si l'ARS devait cesser d'exister, nous serions déficitaires de 565 000 euros, en reprenant la réserve constituée, qui vient absorber les 91 233 euros. Nous sommes donc en attente d'un paiement de 565 000 euros. *A priori*, il y a toujours deux ans de décalage ?

**Imène SOUID**

Madame BARRÉ-PIERREL.

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Nous avons subi un retard par rapport aux factures.

**Imène SOUID**

Je demande une interruption de séance, afin que l'administration puisse vous apporter les éclairages techniques sur cette question.

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Suite au COVID, nous avons envoyé nos facturations avec du retard. Ces facturations ont donc été réglées en 2021 et 2022. Par ailleurs, nous avons perçu également plus tardivement une compensation, puisque l'activité était moindre pendant la période du confinement. Nous avons donc été remboursés par l'assurance maladie mais avec un certain retard. Par conséquent, nous avons été obligés d'inscrire un déficit puisque nous n'avions pas reçu les recettes. Ces recettes ont été perçues les années suivantes. Cependant, nous ne sommes pas factuellement en déficit, puisque cela a été compensé depuis, mais le décalage reste apparent.

**Imène SOUID**

Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Si je comprends bien, tout n'a pas encore été absorbé. Cependant, je persiste à dire que si l'ARS devait cesser d'exister, ces 565 000 euros seraient pour nous, n'est-ce pas ? Sont-ils bien à percevoir ? Je trouve que cela n'est pas clair. Il est difficile de savoir si nous sommes aujourd'hui déficitaires, parce que nous avons avancé les fonds et sommes dans l'attente de les percevoir.

**Imène SOUID**

Il s'agit bien exactement de cela. Nous attendons de percevoir, mais à cause du décalage, un retard persiste.

### **Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Ce que nous avons signé avec l'ARS est un contrat pluriannuel. Il s'agit d'un financement sur plusieurs années, ce qui donne plus de visibilité. Le budget du CMPP est toujours à l'équilibre, puisque nous avons une tarification qui correspond à notre activité. Si jamais un déséquilibre devait survenir, nous le compenserions, comme nous l'avons toujours fait, avec une subvention Ville. Le CMPP ne présente aucun déficit. Le « déficit » qui apparaît n'est qu'une écriture comptable, du fait des décalages et de certains aléas, comme en 2020 avec la crise COVID et le retard d'envoi de nos factures. Du fait de la compensation, un décalage se crée, mais il ne représente qu'une écriture comptable. Le budget du CMPP est équilibré et a même été abondé de 900 000 euros supplémentaires pour financer du temps de psychomotricien et de la création de postes.

### **Imène SOUID**

D'autres demandes d'intervention ? Non ? Nous pouvons procéder au vote.

*Adopté à l'unanimité*

## **5-2 Fixation des Tarifs 2025 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).**

### **Imène SOUID**

La taxe locale sur la publicité extérieure couvre tous les supports publicitaires fixes et visibles de toute voie ouverte à la circulation et concerne toutes les entreprises. Par délibération du 28 mai 2009, la ville d'Orly a institué cette taxe, en appliquant des tarifs de base maximaux de droit commun, révisés chaque année sur la base du taux d'indice des prix de la consommation, hors tabac. Le taux de croissance N-2 pour ce rapport est fixé à +4,8 %. Certains dispositifs publicitaires ne sont pas assujettis. Vous en avez la liste dans le rapport.

Notre commune appartenant à un établissement public de coopération intercommunale dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants, les tarifs sont donc fixés au niveau de la tranche tarifaire des communes de 50 000 à 199 999 habitants. Au titre de l'année 2025, les tarifs sont proposés, pour chacun des panneaux publicitaires. Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes, affichage non numérique, pour une superficie inférieure à 50 m<sup>2</sup>, le tarif est de 24,40 euros, et au-dessus de 50 m<sup>2</sup>, il est de 48,80 euros. Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes avec affichage numérique, le tarif est de 73,30 euros pour des superficies inférieures à 50 m<sup>2</sup>, et de 144,80 euros pour des superficies supérieures à 50 m<sup>2</sup>. Le tarif maximal applicable aux enseignes pour une superficie inférieure à 12 m<sup>2</sup> est de 24,40 euros, et il est de 48,80 euros pour des superficies entre 12 m<sup>2</sup> et 50 m<sup>2</sup>, pour les superficies supérieures à 50 m<sup>2</sup>, il est de 97,70 euros. Il est attendu chaque année une recette d'environ 30 000 euros sur cette taxe. Il est soumis à l'avis des conseils municipaux ces nouveaux tarifs communaux. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Madame AIT-SALAH.

### **Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Bonsoir à tous, j'aimerais savoir quel est le montant de recette des panneaux Decaux ?

**Imène SOUID**

Je n'ai pas le détail par type de panneau.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Serait-il possible de l'obtenir ?

**Imène SOUID**

La redevance ne s'applique pas aux panneaux Decaux.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Pouvez-vous nous expliquer pour quelles raisons ?

**Imène SOUID**

Il s'agit d'un accord qui a été passé, dans le cadre du marché signé avec eux.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Serait-il possible d'avoir copie du marché ?

**Imène SOUID**

Cela ne pose aucun problème, nous vous la transmettrons.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Nous avons tout de même payé pour les avoir.

**Imène SOUID**

Justement non, cela ne nous a rien coûté puisqu'il s'agissait de la contrepartie.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

La contrepartie consiste donc en une pollution visuelle.

**Imène SOUID**

C'est votre vision des choses. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Effectivement, le marché consistait à ce que Decaux ne verse pas de redevance, mais, en contrepartie, la municipalité peut utiliser les faces nord ou sud, à sa convenance. Par conséquent, la municipalité ne verse pas de redevance pour payer cette publicité.

**Imène SOUID**

En l'absence d'autres demandes d'intervention, je vous propose de procéder au vote.

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER*

### **5-3 Fixation des Tarifs 2025 de la taxe de séjour.**

### **Imène SQUID**

Il est proposé de fixer les nouveaux tarifs communaux, qui s'appliqueront en N+1 et suivant l'évolution du taux de l'indice des prix de la consommation, hors tabac, arrêté au taux de 3,7 % cette année. Les dispositions réglementaires pour 2024 seront identiques avec l'application des taxes additionnelles au profit de l'établissement public « société du Grand Paris », à hauteur de +15 %, et du département du Val-de-Marne, à hauteur de +10 %. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, une nouvelle taxe additionnelle s'est ajoutée aux deux taxes précitées. Il s'agit de la nouvelle taxe de +200 %, soit deux fois le tarif de la commune, introduite par la loi de finances pour 2024 et mise au profit d'Île-de-France Mobilités. La recette de la taxe de séjour génère une ressource de près de 500 000 euros par an. Le tableau récapitulatif reprend l'évolution sur les dernières années. Le tarif applicable est indiqué dans le tableau récapitulatif, en fonction du type d'hôtel et plus exactement de la catégorie d'hébergement. La taxe peut contribuer à la fois au financement de dépenses de fonctionnement, comme les fêtes publiques ou les activités culturelles et sportives entre autres, et/ou de dépenses d'investissement comme l'embellissement de la commune ou l'aménagement de voies de dessertes communales. Les principaux établissements soumis à cette taxe à Orly sont Ibis Budget Paris Orly aéroport, Ibis Paris Orly aéroport, Hôtel Novotel, Grand hôtel Sénia. Les professionnels qui assurent un service de réservation, de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements pour le compte des logeurs, tel que les sociétés Airbnb, Abritel ou Booking, sont également concernés. Il est recensé environ une quarantaine de logements de tourisme loués par des particuliers à Orly. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

Est-ce que les établissements que vous avez cités sont situés à Orly, géographiquement parlant ?

### **Imène SQUID**

Ils ont une partie sur notre territoire, ils doivent donc bien verser une redevance. Je vous propose de procéder au vote.

*Adopté à l'unanimité*

## **5-4 Mise à jour du règlement de gestion de la régie de recettes centralisée Ville pour les prestations municipales.**

### **Imène SQUID**

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles vis-à-vis des modalités de réservation et d'annulation et d'intégrer les nouvelles dispositions liées à la convention avec VVL, il est proposé d'adapter le règlement de gestion. Les nouvelles dispositions concernent principalement l'harmonisation des délais d'annulation de paiement pour des prestations similaires, des précisions ou reformulations de certaines dispositions, les modalités et conditions d'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les accueils péri et extra scolaires, les modalités et conseils d'accueil des enfants porteurs de handicaps ou nécessitant un accompagnement particulier. Les nouvelles dispositions seront applicables à compter du 8 juillet 2024, permettant ainsi un plan de communication spécifique en direction des familles orlysiennes, avec un courrier aux familles à compter du

15 juin leur annonçant les principales mesures. Par ailleurs, la présentation des mesures et de leur incidence auprès de tous les agents d'accueil ou en contact direct avec les familles aura lieu avant les congés d'été. Une diffusion de l'information *via* les réseaux, le site de la ville et un flyer, présentant les mesures de façon illustrée, sera effectuée fin juin également. Telles sont les propositions de modification du règlement soumises à l'avis du Conseil municipal. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

Je vous remercie pour ces précisions, Madame la Présidente de séance. Nous voterons contre pour une seule raison. En effet, si nous votons cette proposition, nous votons aussi les éléments antérieurs qui n'ont pas été modifiés. Or, par rapport aux éléments n'ayant pas été modifiés, nous élevons à nouveau notre protestation vis-à-vis des 25 % de majoration sur les inscriptions tardives. Nous le redisons, certains parents sont frappés par la flexibilité des horaires de travail et, malheureusement, ces parents ne peuvent pas toujours anticiper. Il n'existe pas de clause qui permettrait, une dizaine ou une quinzaine de jours dans l'année, à titre exceptionnel, d'éviter d'être frappé par ces 25 %. *A contrario*, lorsqu'une grève est annoncée 24 heures avant, voire parfois 12 heures avant, il n'existe pas de redistribution de 25 % de pénalité. Pour un juste équilibre, à cause de cette mention qui frappe et qui pénalise des parents qui ne peuvent pas faire autrement, nous voterons donc contre cette proposition de 25 %.

### **Imène SOUID**

Pour répondre à vos deux remarques, la première c'est qu'à chaque fois qu'un usage nous interpelle pour nous signifier un changement de planning *via* un mail au guichet, cela est bien pris en compte. Cela a toujours été le cas à la ville d'Orly et cela le restera, puisque nous nous adaptons. Concernant le deuxième point, quand un jour de grève est annoncé, et que l'information est diffusée 48 heures à l'avance, nous facturons au réel. Les enfants qui n'ont pas été présents ne sont donc pas facturés. En revanche, ceux qui ont bénéficié du service, à juste titre, sont amenés à payer la facture. Il s'agit donc bien de justice sociale, puisque ceux qui étaient présents payent, et ceux qui ne l'étaient pas ne payent pas.

### **Philippe BOURIACHI**

Effectivement, il est normal de ne pas payer une prestation si elle n'est pas effectuée. Cependant, ces dispositions ne sont inscrites nulle part et peuvent donc se révéler fluctuantes. J'en profite pour vous informer qu'un bug est à nouveau présent sur le portail famille. En effet, j'ai pu inscrire mon petit pour le mois d'août, alors que je ne peux pas le faire pour ma fille. Je voulais donc signifier que, lorsqu'une information concernant un jour de grève est tardive, compliquant ainsi la situation pour les parents, aucune pénalité de retard n'est appliquée à l'encontre de la municipalité.

### **Imène SOUID**

Cela n'est pas volontaire de notre part et nous sommes aussi dépendants de la loi, et le droit de grève est bien un droit en France. Monsieur MESSACI.

### **Brahim MESSACI**

J'ai des demandes de précision concernant le règlement. Je constate qu'il existe des délais de désistement pour les mini séjours qui sont prolongés. Je constate

également, concernant les passerelles accueil de loisirs été, que l'annulation est possible les cinq premières semaines. Or, je vois que la possibilité d'avoir deux semaines d'annulation majorée est régulièrement barrée. Qu'est-ce que cela signifie ?

### **Imène SOUID**

Cela signifie qu'auparavant nous leur faisons payer une majoration, s'ils annulaient hors délai. Désormais, il faut annuler un peu plus tôt mais il n'y aura pas de majoration.

### **Brahim MESSACI**

Concernant les vacances scolaires, je constate que l'annulation est possible, sans majoration, durant les cinq premières semaines. Or, je vois que le chiffre a été modifié. À combien de temps correspondait le délai ?

### **Imène SOUID**

Ce délai était un peu plus court et correspondait à trois semaines.

### **Brahim MESSACI**

Le début du document indique que certaines familles qui rencontrent des difficultés pour accéder à l'outil informatique – cela est toujours le cas pour beaucoup de familles orlysiennes – ne se verront plus accompagner par le guichet unique. Il est maintenant question de première connexion, création du compte famille, etc. Le guichet unique accompagnait les familles et cela a été supprimé. Lors de la première connexion, il est nécessaire d'avoir un identifiant et un mot de passe qui leur ont été communiqués, etc. Je regrette, concernant le compte famille qui constitue la base du document, que nous supprimons progressivement la relation directe entre les personnes, avec la fin de l'accompagnement du guichet unique pour les familles, mais aussi la possibilité orale de communiquer les identifiants aux personnes qui auraient besoin de le noter sur leur calepin. Quel service annexe permettra de garantir un accès au compte famille aux personnes qui rencontrent des difficultés avec l'outil ?

### **Imène SOUID**

Chaque Orlyisien qui le souhaitera continuera à être accompagné. En fait, les gens pensaient qu'ils devaient obligatoirement venir au guichet unique pour ouvrir leur compte. Pour cette raison, nous avons apporté plus de précisions sur ce processus. Si une famille en a besoin, elle pourra être accompagnée. Cependant, si cela n'est pas nécessaire, ce qui est le cas pour beaucoup de familles, il sera possible de le faire automatiquement. Certaines personnes se posaient la question, au regard du règlement, et pensaient qu'il fallait se rendre obligatoirement au guichet. Bien entendu, lorsqu'un usager se présente, il est aidé. Nous assurons aussi des permanences au sein du guichet certains jours, avec un conseiller numérique, pour accompagner les familles pour toutes leurs démarches et la création de leur compte guichet famille.

Concernant l'accès aux identifiants, comme vous le savez, il existe des règles de confidentialité et de sécurité qui nous interdisent de les transmettre, parce que nous n'avons pas toujours la certitude qu'il s'agit de la bonne personne qui effectue la demande par téléphone. Le système nous oblige donc à vérifier, *via* l'adresse mail ou le numéro de téléphone, qu'il s'agit bien de la bonne personne. Cela se pratique sur tous les sites aujourd'hui. Cela relève d'une problématique de

sécurisation informatique des données des Orlysiens. Sans d'autres demandes d'intervention, je vous propose de procéder au vote.

*Adopté à la majorité absolue*

*3 votes contre : 3 du groupe Ensemble construisons notre avenir.*

*4 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER.*

## **5-5 Fonds de Solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) – rapport d'utilisation sur l'exercice 2023.**

### **Thierry ATLAN**

Il s'agit du rapport concernant le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France, qui est assez traditionnel. Pour être clair, ce fonds de péréquation entre communes riches et communes pauvres existe depuis très longtemps entre les communes de la région Île-de-France, mais aussi au niveau national. Notre ville en a été bénéficiaire, alors que d'autres villes ne l'ont pas eu. Le montant obtenu cette année s'élève à 1 774 256 euros. Cette somme est répartie sur les secteurs traditionnels donnés dans l'annexe 3 : sport, solidarité, santé, action sociale, enseignement, cadre de vie, soutien et culture.

### **Imène SOUID**

Des demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

### **Brahim MESSACI**

En regardant le tableau de la ventilation des sommes distribuées, nous nous apercevons que 10 millions d'euros sont ventilés par rapport à l'action de la mairie dans ces domaines. Cependant, il est dommage de ne pas avoir accès à la ventilation précise de cette somme de 1 774 256 euros.

### **Thierry ATLAN**

J'ai également demandé à avoir accès à cette ventilation. Je l'obtiendrai ultérieurement je pense.

### **Imène SOUID**

C'est un montant global regroupant toutes les opérations que nous présentons. La somme nous est allouée en fonction de tous ces montants. Cependant, contrairement à d'autres subventions, il n'est pas nécessaire de justifier le montant exact de l'opération réalisée, accompagnée de la subvention. Il s'agit d'une présentation de l'ensemble. Ensuite, la Région attribue cette somme, après avoir jugé l'ensemble des opérations. Néanmoins, la ventilation est intégrée au sein du budget global. La somme n'est pas nécessairement ventilée sur chacune des opérations. Nous utilisons cet argent, par rapport à ce que nous avons présenté, en fonction des besoins, puisque les opérations arrivent quand la rentrée d'argent arrive.

### **Brahim MESSACI**

Le rapport est intitulé « Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France, rapport d'utilisation sur l'exercice 2023 ». Il s'agit bien du rapport d'utilisation des 1 774 256 euros. Pourquoi bénéficions-nous de cette péréquation ? Parce que nous présentons un faible niveau de ressources sur la Ville. Il faut donc pouvoir évaluer de quelle manière sont attribués les montants, afin d'essayer de

limiter les inégalités dues aux différences importantes de ressources sur la Ville. Le reste est plutôt positif, puisque 10 millions d'euros sont bien investis sur l'ensemble des domaines concernés par la péréquation. Par ailleurs, cette somme de 1 774 256 euros servira pour l'emploi des jeunes, le développement de l'activité sociale, l'accompagnement des difficultés sociales, le développement du sport, l'inclusivité, etc. Pour ces raisons, nous voterons donc pour, mais le détail de la répartition des montants aurait pu nous conforter dans notre décision.

### **Imène SOUID**

Nous essayerons de détailler un peu plus la prochaine fois, si les services financiers nous en offrent la possibilité. D'autres demandes d'intervention ? Non.

*Dont acte*

## **5-6 Approbation du plan de formation annuel 2024.**

### **Farid RADJOUH**

Bonsoir, tout d'abord je voudrais m'excuser du retard puisque nous présentons un plan de formation 2024, alors que nous sommes déjà au mois de juin. Comme vous l'aurez sans doute compris, le démarrage a été retardé, en partie à cause des difficultés rencontrées par la DRH durant l'exercice 2023. Je vous présente donc à nouveau mes excuses, au nom de la municipalité, mais aussi des services.

Je rappelle que le plan de formation est déterminé par la municipalité, afin de répondre aux besoins de la collectivité, par rapport aux services rendus à la population. Il a également vocation à contribuer à l'évolution des métiers et à l'accompagnement des services dans leur organisation, avec l'objectif d'améliorer la qualité du service public.

Pour l'année 2024, trois axes ont été identifiés : les formations réglementaires, notamment en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité, les formations transversales, autour de la relation aux usagers, et enfin les formations métiers spécifiques à chaque secteur d'activité. Les objectifs, déclinés sur l'année, sont de développer les actions de formation *in situ*, de sorte à réunir toutes les conditions pour faciliter l'accès aux dites formations pour un plus grand nombre d'agents. Nous avons effectivement observé que, lorsque les formations se déroulent à l'extérieur, en région parisienne, certains agents se retrouvent en difficulté car ils n'ont pas l'habitude de se déplacer durant une période relativement longue. L'objectif est aussi d'élaborer des parcours de formation transverses afin de tendre vers une meilleure harmonisation des missions partagées et de travailler au développement de la collaboration avec le CNFPT, qui est le centre national de la fonction publique territoriale, de manière à ajuster plus précisément l'offre de formation aux orientations et aux besoins de la collectivité. Le Conseil municipal est invité à délibérer et prendre acte du plan de formation 2024, joint au rapport dans lequel figure également le bilan 2023. Je précise que le rapport a été approuvé au CST du 30 mai dernier.

### **Imène SOUID**

Merci Monsieur RADJOUH. Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

Nous notons que la majorité des formations proposées aux agents ne sont pas issues de la volonté des agents mais plutôt du choix de la hiérarchie. Si nous nous basons sur un plan très simple, comme le plan de formation en page 3, les acteurs de ce plan de formation sont les élus, les représentants du personnel, la direction générale, les agents, les responsables hiérarchiques et la direction des ressources humaines. Sur six collègues, seulement deux représentent les agents et les représentants du personnel. Nous ne disons pas que les choix proposés ne sont pas en adéquation avec la volonté des agents. Nous disons qu'il est déséquilibré. Nous savons que les plans de formation sont plutôt proposés par la direction et la hiérarchie pour une meilleure amélioration des services, pour une montée en compétence, etc. Mais, n'est-il pas envisageable de faire une critérisation par point, et si un agent a demandé à plusieurs reprises une formation spécifique, de la faire entrer dans le plan de formation ? D'autant qu'il est également précisé dans le plan, que les formations peuvent intervenir dans le cadre d'une mobilité ou d'une reconversion. Si le choix de la municipalité ou de la direction est plus important que celui de l'agent, est-ce que vous nous garantissez que c'est en symbiose avec les agents et les supérieurs N+1 et N+2 ? A terme, un agent qui souhaiterait vraiment effectuer une formation qui n'est pas en adéquation avec son poste, mais qui envisage une évolution professionnelle, pourrait voir sa demande prise en considération ?

**Farid RADJOUH**

La problématique que vous soulevez est courante et régulièrement évoquée dans le cadre de la DRH, notamment en ce qui concerne les formations. Cependant, il est vrai que la priorité est effectivement de permettre aux agents d'évoluer dans leur carrière. Les formations, dans la mesure du possible, doivent être mises en cohérence avec les besoins de la collectivité locale, c'est une des priorités. Cependant, lorsqu'un agent demande une éventuelle transformation de son profil professionnel et donc une formation, nous tendons à lui donner une réponse positive pour lui permettre effectivement d'évoluer. Mais ça ne peut pas être la grande majorité des demandes, bien évidemment, sinon nous passerions à côté de l'essentiel, qui est de faire évoluer le service public.

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Je faisais référence à la page 3, qui indique qu'il faut garantir la sécurité, protéger la santé au travail et limiter l'exposition aux risques professionnels. En dessous, à nouveau décliné : faciliter la transition des parcours professionnels des agents, mobilité volontaire ou reclassement.

**Imène SOUID**

D'autres demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Nous relevons dans le bilan 666 inscriptions en formation et des départs en formation au nombre d'environ la moitié, soit 378. Comment expliquer l'écart entre les inscriptions et les départs ?

**Farid RADJOUH**

Certains agents ont plusieurs formations. On peut ne pas suivre qu'une seule formation. Il est possible, par exemple, d'avoir un agent qui a suivi trois formations au cours de l'année, ce qui réduit d'autant le nombre d'agents susceptibles de suivre ces formations.

**Brahim MESSACI**

Il n'est donc pas possible de savoir combien d'agents distincts sont partis en formation ?

**Imène SQUID**

Monsieur RADJOUH.

**Farid RADJOUH**

Ils sont bien indiqués : agents uniques formés, 228, et départs en formation, 378. La hauteur de la mobilisation concernant la formation se situe à cette hauteur-là, par rapport aux 666 inscriptions. Par ailleurs, il est possible qu'un agent ait suivi plusieurs formations durant l'exercice.

**Imène SQUID**

Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

J'aurais une dernière remarque complémentaire. On a une sous-représentation des hommes en départ en formation : ils représentent 32 % des effectifs et ils font partie de 15 % des personnes formées concernées. On a 85 % de femmes sont parties en formation, alors qu'elles représentent 68 % du personnel. On se l'explique comment ?

**Imène SQUID**

La question du reclassement est un réel sujet pour ces personnes. En effet, un grand nombre de femmes travaillent dans des métiers techniques ou qui nécessitent des formations spécifiques pour l'accompagnement à des reconversions professionnelles. Elles exercent également des métiers qui demandent des formations plus spécifiques, par exemple concernant les normes HSCT. En effet, un grand nombre d'agents d'entretien ou d'agents d'office sont des femmes.

**Brahim MESSACI**

Il serait intéressant de savoir à quelles formations correspondent les 228 départs en formation. Nous savons que l'essentiel de ces formations concerne l'hygiène et la sécurité, puisque le plan de développement des compétences le prévoit. Cependant, il serait aussi intéressant d'avoir les destinations en formation.

**Imène SQUID**

Les graphiques fournis vous donnent quand même certains éléments, dont le nombre de jours de formation par direction. On voit un petit peu les métiers les plus concernés par les jours de formation.

**Brahim MESSACI**

La sécurité est transversale aux différentes directions.

**Imène SQUID**

Effectivement, mais lorsque vous constatez la présence d'un pic, par exemple, sur l'éducation et l'enfance, il peut en être déduit que cela concerne les animateurs, éventuellement les agents d'entretien, ATSEM, etc.

**Brahim MESSACI**

Nous pouvons l'imaginer, mais il s'agit aussi de la direction qui a le plus de salariés et le plus de structures.

**Imène SQUID**

Proportionnellement, il s'agit aussi de la direction avec la population la plus féminine.

**Brahim MESSACI**

Nous avons une obligation, qui est de répondre à la formation dans le cadre de l'emploi, mais avons-nous également à répondre aux demandes de développement de compétences ?

**Imène SQUID**

Nous avons bien ces deux obligations, même si les proportions peuvent être différentes. Monsieur RADJOUH.

**Farid RADJOUH**

Je rappelle quand même que la demande de formation est unilatérale. Nous partons de la demande de l'agent, ce n'est pas vertical. On ne décrète pas que les agents doivent suivre tous des formations. Cela entre dans un projet individuel d'évolution de carrière, qui va déterminer si l'agent a un besoin réel de formation et donc un réel besoin d'acquisition professionnelle qui lui permette d'évoluer dans sa fonction. La formation ne se décrète pas, il s'agit d'une initiative personnelle de l'agent.

**Imène SQUID**

Merci Monsieur RADJOUH. D'autres demandes d'intervention ? Madame AIT-SALAH.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Je souhaiterais avoir des informations concernant les fonctionnaires qui s'occupent de la formation. Combien de personnes, au niveau des RH, s'occupent de la formation ?

**Farid RADJOUH**

À ma connaissance, une personne est dédiée à la formation.

**Imène SQUID**

L'effectif est pourtant de quatre personnes au pôle recrutement/formation.

**Farid RADJOUH**

J'évoquais la personne responsable du pôle.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Je voulais avoir des informations concernant le pôle formation et savoir qui le composait, cadre comme agents. En effet, il s'agit quand même d'un service important, et nous avons beaucoup d'agents qui travaillent au sein de la

collectivité. Je souhaite vraiment savoir combien d'agents travaillent au sein de ce pôle.

**Imène SQUID**

Quatre personnes y travaillent, et gèrent la formation, la carrière et le recrutement. Une personne est dédiée aux mobilités et au reclassement. Une autre personne fait aussi du recrutement et de l'accompagnement sur les parcours des agents.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Donc, une personne se charge de la formation ?

**Imène SQUID**

Non, les sujets sont partagés. Nous n'avons pas une personne entièrement dédiée au recrutement, une autre à la formation, etc. Le pôle comprend une responsable et trois agents qui gèrent l'ensemble des thématiques de formation, reconversion, accompagnement, reclassement et recrutement.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Ils travaillent donc bien sur les trois dossiers et ils ne sont pas attirés à un seul dossier.

**Imène SQUID**

Tout à fait. Monsieur GILBERT.

**Yann GILBERT**

Tout est lié. La collectivité définit des besoins par rapport à ce qu'elle souhaite développer. À partir du moment où ces besoins sont définis, on va former les agents de la collectivité par rapport aux évolutions dans les métiers et dans différents domaines. Ensuite, il y a la gestion des carrières, liée à un besoin de montée en compétence au sein de tel ou tel service. La formation et la gestion des carrières sont donc intimement liées, tout comme la mobilité. Il est donc cohérent d'avoir des salariés qui gèrent l'ensemble de ces activités.

Je voulais aussi apporter un complément. Il existe un dispositif, sur lequel nous devrions peut-être plus communiquer, qui est le compte personnel de formation. Chaque agent territorial bénéficie, sur son compte personnel de formation, de 25 heures de formation qui lui sont créditées sur ce fameux compte. C'est cumulable et un salarié, s'il le souhaite, peut suivre une formation qui l'intéresserait.

**Imène SQUID**

Merci Yann. Madame AIT-SALAH.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Je voulais avoir aussi des informations concernant les formations des élus. En effet, cela n'est pas très détaillé.

**Imène SQUID**

Nous vous transmettrons ces informations. Vous avez eu la ligne dans le compte financier et administratif, mais nous vous redonnerons ces éléments. Monsieur RADJOUH.

**Farid RADJOUH**

Pour mettre fin au débat, je voulais simplement ajouter que l'élaboration du plan de formation est soumise à l'approbation du comité social territorial. Par conséquent, ce plan est discuté, y compris en présence des représentants du personnel, en totale transparence. Il n'existe donc pas d'imposition des contenus des formations.

*Dont acte*

**5-7 Création d'un poste permanent à temps complet au cadre d'emplois des adjoints techniques, à un titulaire ou à un contractuel, pour exercer les missions d'agent d'entretien.**

**Farid RADJOUH**

À la rentrée de septembre 2024, l'extension de l'école maternelle Jean Moulin sera livrée et constitue une augmentation notable des surfaces à entretenir. Aussi, il convient de procéder au recrutement d'un personnel qui prendra effet à compter du 26 août. Il vous est demandé de délibérer sur le principe de la création de ce poste.

**Imène SOUID**

Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Nous votons évidemment pour et vous accompagnons dans cette délibération. Cependant, nous vous notifions, mais vous le savez mieux que nous, que le taux de chômeurs s'élève à 18 % pour la ville d'Orly, avec 40 % chez les jeunes. Nous espérons donc que vous prioriserez un Orlyzien ou une Orlysiennne.

**Imène SOUID**

Pour votre information, il s'agit en général de personnes qui sont contractuelles et que nous pérennisons. Ce sont des agents qui deviennent titulaires. Nous sécurisons donc l'emploi de ces personnes, car il s'agit aussi de notre priorité ; nous dé-précarisons les agents. Monsieur DI CICCIO.

**Christophe DI CICCIO**

Merci Madame la Maire. Il s'agit donc d'une création de poste, mais on vient piocher dans notre effectif actuel. Il ne s'agit donc pas de réembaucher une personne supplémentaire au sein de nos effectifs ?

**Imène SOUID**

Non, effectivement. D'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de procéder au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**5-8 Création d'un poste permanent à temps non complet de 26 heures hebdomadaires au cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale,**

**préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens, à un titulaire ou à un contractuel, pour exercer les missions de psychomotricien au Centre Médico-Psycho-Pédagogique.**

**Farid RADJOUH**

Afin d'améliorer la qualité de l'offre de soins proposée par le CMPP, il est nécessaire de procéder à la création de deux postes précisés dans l'intitulé du rapport. La création de ces deux postes contribuera à la diminution des listes d'attente et permettra d'étendre l'inscription à de nouvelles demandes. L'agence régionale de santé (ARS), dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectif évoqué par Madame Stéphanie BARRÉ-PIERREL tout à l'heure, a prévu l'octroi d'un financement complémentaire global d'un montant annuel de 109 785 euros, correspondant à la prise en charge des nouveaux recrutements, dont le directeur recruté le 1<sup>er</sup> septembre. Pour l'exercice 2024, cette somme se verra proratisée en fonction de la date de prise de fonction de ces deux professionnels de santé. Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le principe de création de ces deux postes.

**Imène SOUID**

Merci Monsieur RADJOUH. Des demandes d'intervention ? Monsieur DI CICCÒ.

**Christophe DI CICCÒ**

S'agit-il de créations de postes ?

**Imène SOUID**

Madame BARRÉ-PIERREL.

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Il s'agit de moyens supplémentaires négociés avec l'ARS, afin d'améliorer les prises en charge au sein de la ville d'Orly. Nous bénéficions donc d'un financement supplémentaire pour salarier ces personnes.

**Imène SOUID**

Il nous faut voter pour chacun des postes.

*Adopté à l'unanimité*

**5-8 Création d'un poste permanent à temps complet au cadre d'emplois des psychologues territoriaux, à un titulaire ou à un contractuel, pour exercer les missions de psychopédagogue au Centre Médico-Psycho-Pédagogique.**

*Adopté à l'unanimité*

**5-9 Modification du tableau emplois effectifs.**

**Farid RADJOUH**

Comme il est de tradition, il s'agit de la modification du tableau des emplois permanents et des effectifs. Les évolutions liées aux réussites au concours, aux demandes de changement de filière, au recrutement nécessitant la transformation des postes existants et aux promotions internes ou aux avancements de grade

nous imposent régulièrement de modifier ce tableau. Pour le moment, il s'agit d'acter des changements de temps de travail, des recrutements débouchant sur la création de postes, certains déjà évoqués auparavant, ainsi que des recrutements nécessitant la transformation de postes déjà existants. Vous disposez, dans le rapport, des précisions qui ont trait à ces évolutions. Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la modification du tableau des emplois permanents et des effectifs de la Ville.

**Imène SOUID**

Merci Monsieur RADJOUH. Des demandes d'intervention ? Madame AIT-SALAH.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

J'avais simplement une remarque positive : ça avance pour le CMPP avec ces modifications de postes, qui passent à temps complet, ça ne va pas couvrir les besoins, mais ça va aider quand même, d'autant que la situation du CMPP était quand même assez sinistrée.

**Imène SOUID**

Madame BARRÉ-PIERREL.

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

En effet, on partait d'une situation désespérée, mais qui s'est effectivement grandement améliorée, notamment grâce au recrutement du médecin directeur et d'une équipe quasiment au complet et qui fonctionne. Effectivement, il ne sera pas possible de couvrir tous les besoins, puisque le secteur de la psychiatrie et surtout de la pédopsychiatrie, est plus que sinistré. J'en veux pour preuve le CMPP de Choisy-le-Roi. De plus, notre CMPP n'est pas sectorisé, ce qui ajoute de la difficulté, même si nous essayons de prendre en charge en examinant les situations en charge, en examinant les situations des enfants d'Orly, sans compter les liens forts que le CMPP entretient avec les équipes éducatives et le réseau d'éducation prioritaire de la ville d'Orly.

**Imène SOUID**

Merci. Je vous propose de procéder au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**5-10 Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.**

**Farid RADJOUH**

Ce rapport concerne l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection, comme pour chaque élection que nous organisons. L'IFCE a pour objet d'indemniser les agents en payant des travaux supplémentaires, réalisés à l'occasion d'élections mais ne pouvant être couverts par l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, l'IHTS. Le montant de l'IFCE est calculé sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie, auquel pourrait s'appliquer une modulation par coefficient sur une échelle de 1 à 8. La Ville a déjà institué l'IFCE, assortie d'un coefficient 4 fixant le montant journalier d'indemnisation d'un agent de catégorie A à 282,12 euros brut. Il a été observé, lors des élections précédentes, que ce coefficient ne suffisait pas à couvrir l'ensemble des montants versés aux agents qui contribuent à l'organisation de ces

élections. Il est donc proposé de porter le coefficient à 7 afin d'assurer les montants d'indemnisation qui figurent dans le tableau joint au rapport. Il est, par conséquent, proposé au Conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

**Imène SQUID**

Merci Monsieur RADJOUH. Des demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Je souhaiterais savoir si les cadres obtiendront la même indemnité que les agents ou cadres administratifs, soit 280 euros brut, de mémoire ?

**Imène SQUID**

Tous les agents obtiendront cette indemnité forfaitaire, quelle que soit leur catégorie. Cette indemnité est calculée par rapport à la mission exercée le jour des élections et non pas par rapport à la catégorie dans laquelle ils exercent habituellement.

**Brahim MESSACI**

Si je comprends bien, à catégorie différente, mais à activité égale, le montant est identique.

**Imène SQUID**

Tout à fait, l'objectif est d'harmoniser. Je vous propose de procéder au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**5-11 Modalités de mise en œuvre de l'IHTS et autorisation de dépassement du contingent mensuel en cas de circonstances exceptionnelles.**

**Farid RADJOUH**

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont actionnables dès la trente-sixième heure, sur la base d'une durée de travail hebdomadaire de 35 heures. Le nombre d'heures supplémentaires est cependant limité à 25 heures par mois, habituellement. Cette disposition a fait l'objet d'une délibération le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Toutefois, certains emplois peuvent bénéficier d'un déplafonnement en raison de la nature des missions et sous réserve d'approbation du comité social territorial, ce qui a été le cas le 30 mai dernier. Aussi, en raison de la création de la police municipale et du dépassement régulier et probable du plafond des 25 heures de cette dernière, le Conseil municipal est invité à acter le principe de ce dépassement pour faciliter le bon fonctionnement de ce service.

**Imène SQUID**

Merci Monsieur RADJOUH. Des demandes d'intervention ? Madame AIT-SALAH.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Avez-vous déjà un peu profilé ces heures supplémentaires, afin de savoir ce que ça va coûter à la collectivité ?

**Imène SQUID**

Non, pas encore.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Justement, cela est problématique.

**Imène SOUID**

Nous serons vigilants. Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Dans le rapport, il est précisé « en raison de circonstances exceptionnelles », mais quelles sont ces circonstances exceptionnelles ?

**Imène SOUID**

Je vous donne un exemple concret. Lors de l'incendie qui a eu lieu le week-end dernier, ils sont restés jusqu'à 1 h du matin, alors qu'ils devaient finir à 22 h. Ils ont effectué trois heures supplémentaires, alors que vingt heures supplémentaires étaient déjà programmées dans leur planning initial. Ces trois heures feront donc partie de ces heures supplémentaires.

**Brahim MESSACI**

Compte tenu des difficultés que nous avons rencontrées pour recruter des policiers municipaux, qui sont également présentes dans le reste de la France, puisque la police municipale se développe beaucoup, notamment en Île-de-France, ne serait-ce pas une manière d'améliorer le traitement des policiers municipaux ?

**Imène SOUID**

La rémunération est basée sur les heures effectuées, donc automatiquement, s'ils sont amenés à travailler, il est normal de leur rémunérer ces heures. En revanche, si nous n'avons pas besoin de leurs services, ils seront payés en fonction de leur planning déjà défini.

**Brahim MESSACI**

Je comprends bien qu'ils entrent dans le cadre d'un fonctionnement normal. Cependant, la sécurité n'est que d'ordre consultatif, puisque le CST est normalement sollicité pour veiller à éviter tout abus. Je rappelle ici que l'avis du CST n'est que consultatif.

**Imène SOUID**

Nous veillerons bien à ce que toute heure soit bien justifiée, afin d'éviter tout débordement ou dérive. L'objectif n'est pas que ces heures deviennent un dispositif structurel, mais bien qu'elles répondent à un besoin spécifique, lors d'événements spécifiques. Nous resterons vigilants.

D'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Ce sujet relève d'une question à rebond que j'avais posé concernant le banquet des retraités. J'avais proposé que la cuisine centrale effectue des heures supplémentaires et là, vous m'avez tiré dessus : « Vous voulez faire faire des heures sup' aux gens ». Là, visiblement, ça ne pose plus souci. Certains agents sont demandeurs et aimeraient pouvoir faire des heures supplémentaires pour avoir du beurre sur leurs épinards. Mais ma colistière m'a rappelé que nous avons voté un rapport comportant une anomalie qui était le taux des heures supplémentaires : à partir de la trente-cinquième heure, qui était à 150 %, ce qui

revient à une majoration supérieure à celle du dimanche. Par conséquent, nous nous étions mis d'accord pour voter un rectificatif. Or, on n'a jamais voté ce rectificatif. Donc, si nous suivons la délibération, tel qu'elle a été votée, ce taux de 150 % doit logiquement être appliqué à partir de la trente-sixième heure. Il faudrait donc penser à revoter la normalisation du barème de la majoration des heures supplémentaires.

### **Imène SOUID**

Tout d'abord, concernant la restauration, je rappelle que le banquet des retraités a lieu en semaine et que nos agents, en semaine, doivent préparer le repas des enfants scolarisés. Il leur est impossible de réaliser une autre activité dans le même temps. Il ne s'agit pas uniquement d'heures supplémentaires, mais aussi d'impossibilité de faire les deux en même temps.

Ensuite, concernant le taux que vous indiquez, je n'ai souvenir ni de cela ni de la modification qui n'aurait pas été passée. Nous étudierons cette question et vous apporterons une réponse rapidement. Si cette délibération doit repasser, nous ferons ce qu'il faut, mais nous devons d'abord faire un point avec la DRH. Je vous propose maintenant de procéder au vote.

D'autres demandes d'intervention ? Non.

*Adopté à l'unanimité*

*4 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER*

## **5-12 Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour l'Informatique et ses Outils (SICIO) pour l'année 2022.**

### **Ramzi HAMZA**

Il s'agit d'un rapport un peu plus classique, le rapport d'activité du SICIO. Pour rappel, la Ville a adhéré au SICIO (syndicat intercommunal de l'informatique et de ses outils) en 2014. Son périmètre comprend l'infrastructure serveur réseau, les accès internet et tout ce qui a trait à la sécurité. Le SICIO possède un catalogue applicatif et fournit aussi des outils d'impression de factures pour le périscolaire. La masse salariale et les bilans financiers sont stables. Le bilan financier est même positif. Je vous rappelle quelques activités qui ont eu lieu en 2022. Le SICIO a mené avec l'ANSSI (agence de sécurité des systèmes d'information) le renforcement technique de la sécurité de son infrastructure, la partie supervision, les réponses aux incidents, la sensibilisation, ainsi que les mises à jour. Elle a également apporté une certaine rationalisation du portail applicatif. Une interrogation demeure vis-à-vis de l'application MAELIS. Nous ne savons pas encore si elle sera maintenue ou bien remplacée. En effet, cette réflexion n'est pas abandonnée parce que des améliorations ont été apportées durant l'année 2022, voire 2023, sur l'application. Un diagnostic est en cours en 2024 et nous réfléchissons à l'avenir de cette application.

Par ailleurs, concernant les projets métiers, la partie budgétaire est intervenue, avec la préparation de passage de la M14 à la M57, la partie finances. Les chiffres font aussi apparaître des données importantes. La ville d'Orly est la deuxième consommatrice de données, que cela soit en stockage ou en messagerie.

**Imène SOUID**

Merci. Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Il s'agit donc d'un dont acte. Cependant, j'aimerais obtenir une précision. En effet, nous avons commencé le SICIO à 500 000 euros, et nous sommes désormais à 600 000 euros. Existe-t-il une évolution? Qu'est-ce qui explique cette augmentation de 20 %? Est-ce dû au glissement vieillesse technicité qui ferait augmenter la valeur?

J'ai deux remarques, dont une que je répète depuis 2021. Lorsque nous payons au guichet unique ou par télétransmission, on reçoit quand même une facture papier, alors qu'on a déjà réglé. Cela n'est pas normal et nous coûte de l'argent (bilan carbone, encre, papier, etc.). Par ailleurs, nous avons rencontré une anomalie, ce qui a engendré une surfacturation. Or cela n'avait jamais été envisagé au préalable. Beaucoup d'entre nous ont donc un reliquat de quelques euros, mais l'avoir ne s'applique pas automatiquement. Il faut qu'on appelle le service pour qu'il applique l'avoir. J'ai encore un avoir de 1,16 euro et je n'ai toujours pas pensé à appeler les services. Ce problème n'a pas été envisagé au démarrage, puisqu'il n'est pas possible de générer des avoirs. Comment faut-il procéder pour régler ce bug, sans que cela nous coûte trop cher, puisque toute demande de modification supplémentaire nous est facturée. Plus globalement, comment on fait pour gérer ces deux anomalies?

**Imène SOUID**

Monsieur HAMZA.

**Ramzi HAMZA**

Tout d'abord, sur le prix, il est stable et lié au nombre d'habitants uniquement. Il n'a pas évolué depuis 2020. Pour le défaut présent sur le portail famille (MAELIS), il a été identifié et un audit a été demandé cette année. Il s'agit du rapport 2022 et vous aurez bientôt le rapport 2023 bientôt, car nous avons rencontré un retard lié au changement de directeur. En 2024, un diagnostic a été réalisé pour MAELIS, à savoir un audit de l'application, car nous nous sommes rendu compte que certains paramétrages ont été effectués par des agents possédant des compétences sur le logiciel. Cependant, avec les différents mouvements et mutations, ces personnes sont peut-être parties. Par conséquent, certaines modifications de paramètres ont impliqué d'autres services, indépendamment de notre volonté. Nous avons donc demandé une remise à plat. Par ailleurs, nous avons également voté en interne le recrutement d'un chef de projet applicatif qui va reprendre tout ce qui est paramétrage des applicatifs métiers. Nous souhaitons éviter que les agents eux-mêmes modifient les infrastructures, mais que cela soit centralisé.

**Imène SOUID**

Concernant la facturation, le logiciel ne le permet pas aujourd'hui. On pensait qu'on pouvait le faire, mais à chaque fois que ce paramétrage est entré dans l'application, cela ne fonctionne pas. Ce constat a été fait dans l'audit et, pour cette raison, nous nous interrogeons sur la poursuite ou non du logiciel MAELIS. Nous attendons le retour de cet audit, afin d'identifier les éventuelles progressions qui peuvent être amenées et celles qui ne peuvent pas l'être. Nous trancherons donc

en fonction de cet audit sur le fait de poursuivre avec MAELIS ou bien de changer de système.

Pour la question des avoirs, il s'agit de la même problématique. Le logiciel ne nous permet pas d'automatiser la prise en compte des avoirs et cela fait partie des éléments pour lesquels nous avons requis une solution. À ce jour, nous n'avons pas de réponse. Tout dépendra de cet audit, mais nous découvrons les problèmes lorsque nous y sommes confrontés. Avez-vous d'autres demandes ? Non.

*Dont acte*

### **6-1. Approbation de la convention d'ingénierie stratégique de développement 2024-2026 (opération d'intérêt national Orly Rungis-Seine-Amont).**

#### **Imène SOUID**

Le protocole fondateur signé en 2007 a défini les principaux objectifs assignés à l'opération d'intérêt national Orly Rungis-Seine-amont, à savoir conforter le positionnement de ce territoire au sein de l'Île-de-France, accroître sa visibilité, impulser sa redynamisation économique et urbaine et lier son développement et la promotion sociale de ses habitants. L'EPAORSA a ainsi été créé pour mettre en œuvre ses principes sur le territoire de l'OIN. Plusieurs programmes d'ingénierie ont été établis, le dernier portant sur la période 2021-2023. Une nouvelle convention triennale 2024-2026 est aujourd'hui proposée et les actions inscrites s'articulent autour de 5 orientations stratégiques, à savoir : intensifier la résilience des villes au changement climatique, accompagner la décarbonation de l'aménagement, faciliter l'opérationnalisation du recyclage urbain, accélérer la concrétisation de projets économiques, et contribuer au rayonnement et à la qualité des opérations et des territoires. Toutes les communes participent au financement de l'activité d'ingénierie stratégique. La ville d'Orly cotise ainsi à hauteur d'environ 23 000 euros par an, soit 69 000 euros pour les 3 années, à savoir 2024 jusqu'à 2026. Le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour approuver la convention d'ingénierie. Pour information, pour la convention 2021-2023, le montant était de 140 126 euros, donc la cotisation a diminué de plus de 70 000 euros pour cette nouvelle convention. Avez-vous des demandes ? Monsieur MESSACI.

#### **Brahim MESSACI**

Existe-t-il des exemples phares de la résilience des villes au changement climatique, ou des projets ? Par rapport à la décarbonation et au recyclage urbains, des actions sont menées, mais je ne sais pas si cela dépend de l'EPAORSA, de l'EPT ou encore de la Ville. Concernant l'EPAORSA et l'opération d'intérêt national, on sait que la métropole et la Région sont impliquées. Cependant, on ne comprend pas bien comment il se distingue de l'EPT et de l'action de la Ville. Pouvez-vous nous indiquer deux ou trois actions portées par l'EPAORSA, afin de pouvoir les identifier, surtout vis-à-vis de la démarche liée au changement climatique ?

En outre, il a été question, dans le cadre de l'OIN, d'envisager la possibilité de reconstruire un pont entre Orly, Choisy-le-Roi ou Villeneuve-Saint-Georges, pour traverser la Seine. Les gros travaux réalisés sur le pont de Villeneuve-Saint-Georges sont-ils toujours d'actualité ? En effet, régulièrement, et en dépit d'une

légère amélioration, des embouteillages très importants persistent du côté de Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, des deux côtés de la Seine.

### **Imène SOUID**

Concernant le pont, le projet n'est plus d'actualité à l'heure actuelle. Plusieurs communes ont émis des réticences, par rapport à l'arrivée de ce pont sur leur territoire, car il aurait engendré un flux de circulation plus important. En revanche, la création d'une traversée piétonne est envisagée, éventuellement sur un parc métropolitain qui arriverait à terme. Bien entendu, nous serons associés à ces projets et nous travaillerons avec les différents partenaires.

Pour les exemples concrets, vous pouvez en trouver dans le document annexe, qui vous a été donné sur les fiches actions. Celle que je mentionnerai n'est pas forcément en lien avec la décarbonation, puisque vous avez d'autres exemples concernant la qualification, l'expérimentation de ces solutions innovantes sur la requalification et la fertilisation des terres locales. En fait, ils nous permettent de travailler sur des thématiques pour ensuite aller voir les promoteurs et ceux qui travailleront sur les opérations à venir et leur imposer ces thématiques-là. Cela nous permet de mettre dans nos cahiers des charges ces dispositifs innovants, qui existent en matière climatique. Par exemple, la dernière opération réalisée, et qui nous impacte directement, concerne une étude de merchandising. Plusieurs commerces sortiront dans les prochaines opérations et nous avons souhaité obtenir une visibilité et éviter que chaque promoteur crée ses cellules de commerce avec des loyers différenciés. L'objectif est donc d'avoir une visibilité globale sur tous ces locaux commerciaux qui sortiront sur ces nouvelles opérations et travailler avec l'EPT, l'EPAORSA, la ville de Thiais et notre commune sur cette question de développement économique et avoir une cohérence vis-à-vis des commerces qui s'installeront dans ces futurs locaux d'activité qui sortiront prochainement. Il ne s'agit pas uniquement de commerces, puisque cela concerne également des espaces médicaux, des crèches, etc. Nous avons une visibilité sur tout ce qui sera réalisé et que tout n'aille pas au plus offrant ou au mieux-disant. L'idée est vraiment d'avoir une cohérence par rapport au service économique proposé aux futurs habitants de ces quartiers. Voici donc un exemple concret, qui a été financé par cette subvention, dans le cadre de cette ingénierie proposée par l'EPAORSA. Monsieur GIRARD.

### **Alain GIRARD**

Je souhaite simplement apporter une contribution aux questions posées et qui sont légitimes. L'OIN est une opération très particulière. Nous en avons deux à Orly et elles ont été décidées au moment où Monsieur Villepin était Premier ministre, et cela nous a permis effectivement d'obtenir des fonds de transformation, d'urbanisation, à destination des collectivités territoriales, comme les villes concernées, limitrophes. Nous n'aurions pas pu avoir ces fonds sans l'apport de l'État. Pour la partie de l'OIN qui concerne le Sénia, jusqu'au pont de Rungis, la Ville a toujours tenu à maintenir la Cité Jardin. En effet, dans les règles, lorsque l'OIN est établi, l'État a le dernier mot sur l'aménagement, l'attribution des permis de construire, etc. Cela se déroule bien avec l'EPAORSA, qui a pu entrer en ligne de compte à l'époque, et qui est resté. En ce qui concerne la traversée du pont, qui est toujours plus ou moins déplacé (Draveil, Vigneux, etc.), lorsque j'étais conseiller régional, je me souviens d'avoir eu beaucoup de discussions sur ces sujets-là parce que, dans le cadre des études du contrat de plan État Région, on avait essayé de trouver des solutions au fait que la zone industrielle La Carelle

pose évidemment des problèmes, en tant que telle, mais également des problèmes assez considérables de gestion, de transport de marchandises, etc. Les villes veulent être associées à cette situation. L'idée de la construction d'un pont vers Alfortville et Vitry-sur-Seine avait même émergé à une époque. Ces discussions étaient déjà assez engagées, quinze ans auparavant. Ce sujet revient et s'inscrit évidemment dans le débat. Les villes et les populations veulent être concernées, ce qui est normal.

**Imène SOUID**

Merci Monsieur GIRARD. D'autres demandes d'intervention ? Madame AIT-SALAH.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Avec l'EPAORSA et l'OIN, le vocabulaire employé dans ce dossier est un vocabulaire ancien, que nous connaissons effectivement depuis plus de quinze ans. Finalement, tout est habillé et tout va bien, du fait de ce vocabulaire. Je ne peux m'empêcher de penser à Franck Lepage et la désintoxication de la langue de bois. C'est un humoriste, mais c'est aussi un philosophe du langage institutionnel. Quand on lit ça, on se dit ça veut dire quoi par rapport au droit aux logements sociaux, par rapport aux personnes qui perçoivent de petits salaires ? Quel impact ce genre de projet a-t-il eu pour ces personnes, qui sont les essentiels, et qui sont souvent reléguées en grande banlieue, dans le cadre des projets urbains, parce qu'on gentrifie ? Il ne s'agit pas de villes nouvelles, mais de projets qui urbanisent et donnent, soi-disant, des logements aux Franciliens. En réalité, ces projets restent nécessaires, mais portent la marque de l'exclusion des petites gens, qui perçoivent de petits salaires, proches de Paris. À Orly, au nom de la mixité sociale, on a conjugué toute cette langue de bois, mais on rajoute dans ce rapport les questions de résilience climatique. Cependant, on ne pourra pas, avec autant de béton et d'utilisation de sable pour toutes ces constructions, être dans la résilience. On est dans la destruction, ce qu'on ne pourra pas recréer avec ce bétonnage. En réalité, je vous le dis, tout ceci est d'une grande violence sociale. Je sais que vous kiffez les réunions publiques portant sur des projets urbains et des propositions et des logements.

**Imène SOUID**

Vous n'allez tout de même pas nous reprocher de faire du logement, Madame AIT-SALAH ?

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Non, mais je trouve que ce rapport fait usage d'un vocabulaire où tout est enveloppé, tout est ingénierie. Mais finalement, qu'est-ce que ça veut dire ?

**Imène SOUID**

Ca veut dire qu'on désimperméabilise une friche industrielle...

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Moi, je m'abstiendrai, car au contraire de certaines villes qui se sont tapées pour se dire qu'il y a un droit au logement à obtenir et à construire du vrai logement social et pas de l'intermédiaire.

**Imène SOUID**

Je ne referai pas le débat que nous avons à chaque fois avec vous. Simplement, voici un exemple concret par rapport à ce que vous nous reprochez. Actuellement,

la zone Sénia, c'est 100 % béton. On désimperméabilise dans le cadre du projet concret et nous créons 40 % d'espaces verts, qui n'existent pas à l'heure actuelle. Nous créons donc du logement avec de la mixité, logements sociaux mais aussi logements à l'accession. En effet, il existe des parcours résidentiels, comme du locatif privé. Nous avons besoin de tout cela pour créer une ville du vivre ensemble, et une ville qui réponde aux enjeux de demain. On en sera pas d'accord sur ce point.

*[propos hors micro]*

### **Imène SOUID**

Avez-vous des demandes d'intervention supplémentaires ? Non ? Je vous propose donc de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER*

## **6-2 ZAC Aurore — Déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées AE 477 et AE 250.**

### **Jean-François CHAZOTTES**

Le rapport 6-2 est un rapport qui s'inscrit dans le projet de création de la ZAC Aurore. Il porte sur la cession à Valophis de deux parcelles de terrain pour une contenance totale de 16 500 m<sup>2</sup>. Après avoir procédé à leur désaffectation, lors du Conseil municipal du 4 avril dernier et obtenu l'avis favorable de la commissaire enquêtrice sur le déclassement du domaine public le 27 mai 2024, le Conseil municipal est invité ce soir à valider et entériner ledit déclassement, à intégrer les parcelles concernées dans le domaine privé de la commune et à donner mandat à madame la maire pour signer tout acte et document nécessaire à leur cession à Valophis.

### **Imène SOUID**

Merci Monsieur CHAZOTTES. Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

Je vous remercie pour cet exposé liminaire. On a un souci : avec la délibération du 15 décembre 2022, la Ville s'est engagée à céder au groupe Valophis ses parcelles AE 477 et AE 250, et par délibération, comme vous l'avez évoqué, du 4 avril 2024, la Ville a aussi acté préalablement la désaffectation desdites parcelles. La ville doit dorénavant procéder au déclassement de ces parcelles, pour transférer son patrimoine privé avant la réalisation de la cession. Mais, je ne sais pas si vous êtes passé devant, mais il y a déjà les bulldozers là-bas : ils ont déjà terrassé. Supposons maintenant que la délibération ne soit pas votée. Comment est-il alors possible de commencer à terrasser quelque chose qu'ils n'ont pas ?

L'autre problématique – et je le redis – c'est que ce n'est pas normal qu'on vende à Valophis à 100 euros le mètre carré, et que dans le même temps Valophis a signé une promesse de vente à 120 euros le mètre carré, avant même d'être propriétaire. Pourquoi n'avons-nous pas vendu directement à 120 euros le mètre carré ? On perd 20 euros au mètre carré, pour le contribuable.

A vol d'oiseau, à moins de 800 mètres, on se retrouve au Bois Grignon, où on vend à quasiment 600 euros du mètre carré, alors qu'on est loin des commerces et des transports. Or, les parcelles cédées à Valophis sont situées à environ 50 mètres du tramway. Je sais que vous me répondrez que les domaines sont passés, mais les domaines sont passés avec la présence de câbles électriques à haute tension de 36 000 volts, qui sont désormais enfouis, ce qui a coûté 2 millions d'euros de la poche du contribuable. Au final, quand nous aurons vendu les deux hectares, nous récupérerons 2 millions d'euros. Par conséquent, l'enfouissement ne nous aura rien coûté, puisque nous le vendons pour 2 millions d'euros, mais au prix du foncier. Donc, nous pouvons considérer que nous leur avons donné ces parcelles. Pour rappel, nous sommes à 10 kilomètres de Paris, à moins de trente minutes en tram de la capitale, on va avoir la ligne 14, la desserte et le TGV. Là, le prix du mètre carré ne correspond pas à une réalité concrète. Nous voterons donc pour la cession de parcelles qui sont déjà en construction, alors que Valophis n'en est pas encore propriétaire et ne les a pas officiellement vendues. Il s'agit d'un problème très compliqué dans notre démocratie locale. Par principe, et pour un intérêt d'économie des Orlysiens, qui ont besoin de cet argent ou bien qui ont investi ailleurs, nous, nous voterons contre.

### **Imène SOUID**

Monsieur DI CICCIO.

### **Christophe DI CICCIO**

Dans le rapport précédent, sur le même schéma, vous évoquiez effectivement des coques commerciales et de loyers plafonnés ou bien d'achat au mètre carré plafonné, puisque on est dans le cadre de promotion immobilière. Qui vend les futures coques commerciales qui se trouveront dans la zone des carrières ou peut-être au niveau du pont de Rungis, avec le projet que vous avez mené en collaboration avec la ville de Thiais ? Concernant ces coques commerciales, il faut que vous sachiez que, normalement, les foncières les louent en indexant le loyer sur le chiffre d'affaires. Or, personne ne peut prévoir, à l'instant T, le chiffre d'affaires que va faire un commerce. Il s'agit donc effectivement de voir avec ces promoteurs, comment vous pouvez le prévoir.

### **Imène SOUID**

Vous évoquez là le rapport précédent. Veuillez, s'il-vous-plaît revenir au rapport actuel concernant le terrain.

### **Christophe DI CICCIO**

Sur le terrain, c'est le même sujet de votre incapacité à prévoir et à gérer l'argent public et l'argent du contribuable.

### **Imène SOUID**

Je vous remercie. Concernant ce terrain, et comme nous vous l'avons déjà expliqué, une estimation a été faite à un instant T et un accord a été signé. Cet accord nous engage tous. En effet, quand un accord est signé, des engagements sont pris, nous devons les respecter et la Ville les respectera. La convention a été signée et l'accord a été pris, selon une estimation. Ensuite, je vous rappelle que nous aurons du logement, des équipements et un nouvel espace, tout ça au bénéfice des Orlysiens. Par conséquent, si nous pouvons encourager ce type d'initiative, avec le projet de rénovation urbaine sur lequel nous bataillons et que nous arrivons à aboutir, cela permettra d'obtenir un projet concret pour les

Orlysiens, donc la Ville fait sa part sur ce sujet. Ce sont des accords qui permettent des équilibres et de faire sortir de terre des projets. Je le redis, les accords ont été signés, nous les avons validés et nous avançons pour l'intérêt des Orlysiens. Je vous propose maintenant de procéder au vote.

*Adopté à la majorité absolue*

*3 votes contre : 3 du groupe Ensemble construisons notre avenir*

*4 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER*

### **6-3 Acquisition dans le cadre d'une notoriété acquisitive de la Voie Normande (parcelle AB 117).**

#### **Jean-François CHAZOTTES**

Le rapport 6-3 concerne une régularisation foncière identifiée au cadastre sous la référence AB 117. La voie normande qui relie pour partie la rue Pierre Curie au clos Marcel Paul est issue d'une division foncière très ancienne qui n'a jamais été régularisée. Comme cette voie est ouverte au public et régulièrement entretenue par nos services depuis plus de 30 ans, la Ville envisage de l'acquérir au moyen d'une procédure adaptée qui s'appelle l'acquisition par notoriété acquisitive. Cette procédure simplifiée repose sur le témoignage de deux habitants du quartier attestant l'utilisation de la parcelle. Le Conseil municipal est donc invité à approuver cette acquisition et à autoriser madame la maire à signer les actes s'y rapportant.

#### **Imène SOUID**

Merci Monsieur CHAZOTTES. Des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité*

### **7-1. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention financière pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques Orange qui fixe le cadre des conditions de participation financière aux travaux d'enfouissements (NUORLY 151-02a) du 9 mars 2017.**

#### **Frank-Éric BAUM**

En 2017, la ville a conventionné avec le SIPPAREC pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication. Le SIPPAREC est le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication. Ces travaux d'enfouissement des réseaux permettent de libérer de l'espace public des poteaux, des câbles et différents réseaux déployés sur la ville. De plus, l'enfouissement des réseaux électriques contribue à la fiabilité et à la robustesse des réseaux de distribution. Cette démarche mise en œuvre par la Ville a permis d'enfouir l'intégralité des réseaux aériens sur la commune, avec une prise en charge par le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux électriques. Il reste néanmoins à la charge de la Ville le coût de l'enfouissement des réseaux électriques publics, de vidéoprotection et de réseaux de télécoms. Au regard des montants conventionnés en 2017, les conventions passées avec le SIPPAREC doivent faire l'objet d'avenants pour prendre en charge les dépassements des montants prévisionnels

conventionnés. Les avenants, objets de ce rapport, s'imposent en raison des divers facteurs qui ont imposé la réalisation des travaux : l'arrêt et la reprise des chantiers en période de COVID, l'extension des linéaires des réseaux d'éclairage public à enfouir par rapport au linéaire conventionné, l'augmentation des prix des réseaux et la révision de prix entre 2017 et 2023, des travaux supplémentaires non participables, des modifications apportées aux travaux pour prendre en compte le développement des réseaux de communication, notamment le réseau de fibre optique non présent sur les rues conventionnées au moment de la signature des conventions initiales. Le total de ces coûts conventionnés supplémentaires pour les trois avenants est de 427 100,40 euros. Le Conseil municipal est invité à délibérer et à autoriser madame la maire à signer ces trois avenants aux conventions d'enfouissement des réseaux.

### **Imène SQUID**

Merci Monsieur BAUM. Des demandes d'intervention ? Non. On passe au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**7-1. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux propres à la ville d'Orly et dont cette dernière est maître d'ouvrage, qui fixe les modalités de réalisation en commun de l'ensemble des ouvrages, de leur financement et les responsabilités des parties dans la mise en œuvre (NUORLY 151-01a) du 27 février 2017.**

*Adopté à l'unanimité*

**7-1. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux propres à la ville d'Orly et dont cette dernière est maître d'ouvrage, qui fixe les modalités de réalisation en commun de l'ensemble des ouvrages, de leur financement et les responsabilités des parties dans la mise en œuvre (ORLY 15001-01b) du 9 mars 2017.**

*Adopté à l'unanimité*

**7-2. Approbation de la convention d'indemnisation pour imprévision en vue d'assurer la continuité d'exécution du marché 21-MORL-0010-MN passé entre la ville d'Orly et la société ETPO.**

### **Jean-François CHAZOTTES**

Le groupement ETPO-CRUARD s'est vu confier, en juillet 2021, le marché de gros œuvre charpente du chantier Rosa Parks. Compte tenu de l'importance des augmentations de certaines matières premières, intervenues après l'établissement du marché, l'entreprise ETPO nous a informés ne plus être en mesure de supporter seule ces charges extracontractuelles et a sollicité l'application de l'article L.6 du Code de la commande publique, qui définit les conditions d'accès à la théorie de l'imprévision, et de la circulaire ministérielle du 29 septembre 2022 qui en précise les modalités de mise en œuvre. Au terme de l'analyse des justificatifs comptables

et des échanges intervenus entre l'entreprise ETPO et le maître d'œuvre, ce dernier a proposé de fixer l'indemnité d'imprévision à 90 200 euros hors taxes et à la répartir comme suit : 22 600 euros à la charge de l'entreprise et 67 600 euros hors taxes à la charge de la Ville. Le Conseil municipal est donc invité à valider le projet de convention d'indemnisation consacrant cet accord et permettant ainsi à l'entreprise ETPO d'assurer la continuité d'exécution de son marché.

### **Imène SOUID**

Merci Monsieur CHAZOTTES. Les débats sont ouverts. Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

On n'a pas tellement le choix, puisque le Code des marchés publics nous l'impose de fait. Serait-il possible, dans le futur, d'inclure une clause qui, au lieu de donner 30 %, 30 % et 40 % sur le découpage des avances, permettrait d'attribuer un peu plus pour l'achat du matériel en amont. Je sais bien qu'il existe des problèmes de stockage, mais il faut qu'on trouve des solutions. Nous votons normalement un budget à l'équilibre, donc cela peut devenir problématique. C'est de l'argent qu'on ne pourra pas mettre autre part. Nous voterons évidemment pour, mais ils commencent à nous coûter cher, l'IME, le centre social et l'école.

### **Imène SOUID**

Cette crise nous coûte très cher, tout comme l'inflation et ça ne va pas forcément s'améliorer. Cependant, nous restons vigilants. Mais nous sommes aussi obligés de respecter les conditions et répondre aux contraintes. Monsieur MESSACI.

### **Brahim MESSACI**

J'emboîte le pas de Monsieur BOURIACHI. En effet, lors du dernier conseil, nous avons déjà pallié les besoins d'une société en charge de travaux. Je ne me souviens plus exactement du montant mais c'était déjà assez conséquent.

### **Jean-François CHAZOTTES**

Le montant du premier avenant s'élevait à 238 000 euros. Si nous ajoutons celui que nous validons aujourd'hui, nous arrivons à un total de 319 000 euros, ce qui, rapporté au montant total du marché, représente environ 11 % d'augmentation.

### **Brahim MESSACI**

C'est conséquent. Par ailleurs, le rapport indique que le contrat a été notifié par la société cotraitante, l'ETPO, le 16 septembre 2021. Or, dans son argumentaire, elle écrit : « la hausse de certaines matières présentes, constatées depuis la fin du premier trimestre 2021 ». Nous avons contracté avec l'entreprise en fin d'année 2021. Or – c'est indiqué dans le rapport – l'augmentation est constatée début 2021, ce qui signifie que les prix sont connus et tiennent compte de l'augmentation de fin d'année. Je le répète : le contrat a été notifié à l'entreprise cotraitante ETPO, le 16 septembre 2021. L'entreprise a bien indiqué : « la hausse de certaines matières constatées depuis la fin du premier trimestre », soit fin mars ; cette entreprise a donc pu proposer les prix du marché, de manière éclairée. Et maintenant, on nous dit que nous devons accompagner l'entreprise, du fait d'augmentations. Il existe peut-être une explication pour cette augmentation des prix en début d'année, alors que le contrat a été signé en fin de troisième trimestre, voire au quatrième trimestre. Je ne comprends donc pas bien pourquoi il faudrait pallier la difficulté financière de l'entreprise.

Et j'ai par ailleurs une autre question : sur ce dossier-là, est-ce qu'on est accompagné par un conseil juridique ?

### **Jean-François CHAZOTTES**

On a annexé des documents qui apportent un peu de trouble sur cette question, puisque nous avons listé la demande de l'entreprise ETPO, qui est évidemment beaucoup plus importante que ce qu'a accepté notre maître d'œuvre. Il y a sur ce chantier un maître d'œuvre, un architecte, dont la mission était d'examiner attentivement les demandes d'augmentation de l'entreprise. Il s'en est suivi des négociations douloureuses, au terme desquelles les sommes ont été arrêtées. Cependant, la demande initiale d'ETPO était beaucoup plus élevée et comportait des éléments, comme vous le soulignez, relativement discutables, voire injustifiés.

### **Imène SOUID**

J'ajoute que nous sommes bien accompagnés sur ce dossier. Nous avons eu des décisions lors des derniers conseils pour valider le fait d'avoir un accompagnement juridique sur ces questions et ce chantier spécifiquement.

D'autres demandes ? Monsieur DI CICCÒ.

### **Christophe DI CICCÒ**

Dans ce cadre-là, il n'y a aucune possibilité de renégocier ? De toute façon, nous n'avons plus le choix, puisqu'on est mis devant le fait accompli apparemment. Mais une fois le chantier réalisé, on ne peut pas attaquer derrière pour essayer de récupérer une partie de la somme ?

### **Imène SOUID**

Non, la décision gouvernementale leur ouvre la possibilité de renégocier, du fait de l'imprévision, dans un cadre légitime, mais comprenant beaucoup de largesses. L'entreprise ETPO nous a fait part de plusieurs demandes, et nous avons négocié, par le biais de notre architecte, qui a étudié chacune des factures et réclamé les justificatifs. Je vous assure qu'entre le montant initial et le montant final, le delta est conséquent. Nous avons donc procédé au mieux, au regard des éléments en notre possession. Je vous propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité*

*4 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER*

**7-3. Présentation de l'ampliation de l'arrêté préfectoral n° 2024/792 du 13 mars 2024 portant enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement concernant la société TPF ENGINs en vue d'exploiter à VILLENEUVE-LE-ROI (94 320), rue de la Pierre Fitte, une installation de concassage et de transit de produits minéraux.**

### **Frank-Éric BAUM**

Ce rapport concerne un arrêté préfectoral du 13 mars 2024, qui a acté l'installation de la société TPF Engins à Villeneuve-le-Roi. Celle-ci exploite une activité de concassage et de transit de produits minéraux et est donc soumise à autorisation. Cet arrêté a été pris après une enquête publique, qui a eu lieu du 23 octobre au 19 novembre 2023, et après avis des services compétents, conformément aux

dispositions de l'article R. 512-46-24 du Code de l'environnement. L'exemplaire de l'arrêté d'enregistrement est présenté au Conseil municipal pour information.

**Imène SOUID**

Merci Monsieur BAUM. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

*Dont acte*

**8-1. Convention de partenariat entre la ville d'Orly, à travers son Centre Municipal de Santé, et l'association Aide d'Urgence du Val-de-Marne.**

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Il s'agit d'une convention de partenariat entre la ville d'Orly et son centre municipal de santé Gisèle Halimi et l'association d'aide d'urgence en Val-de-Marne, AUVM. L'objectif de cette association est d'accompagner les personnes dans l'ensemble des démarches d'insertion, mais aussi favoriser l'accès aux soins, notamment pour son centre d'hébergement et de réinsertion sociale. La convention a pour objet, avec cette association, de mettre en place un plan santé bien-être qui permette l'accès aux soins des résidents hébergés par le CHRS de l'AUVM. Dans le cadre d'un parcours de santé individualisé, le résident pourra se présenter directement à l'accueil du CMS, afin qu'une évaluation soit effectuée avec un professionnel de santé en vue d'une orientation vers un praticien du CMS ou, le cas échéant, au service des urgences. L'AUVM pourra contacter et avoir un accès direct au CMS, afin de faciliter l'accueil et la prise en charge du résident. Les soins se dérouleront au CMS. En outre, des actions de sensibilisation sont également prévues. L'AUVM et le CMS d'Orly définiront ensemble et mettront en place des réunions thématiques. Pour 2024, certaines thématiques ont déjà été définies et concernent forcément la réduction des inégalités sociales de santé et l'accès au droit, le pouvoir d'agir, les parcours de santé, la santé mentale et la périnatalité. Pour la période qui vient de s'écouler, 2022-2023, au sein des locaux du centre d'hébergement, des ateliers d'éducation à la santé ont déjà eu lieu sur le thème de la prévention des addictions liées aux écrans (une intervention), de la contraception, du suivi gynécologique et des dépistages des cancers féminins (une action). Une sensibilisation a également été menée concernant le dépistage des maladies rénales, dans le cadre de la semaine nationale. Il est donc demandé au Conseil de délibérer sur ce rapport et la convention de partenariat qui est annexée, en vue d'approuver la convention.

**Imène SOUID**

Merci Stéphanie. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Il est fait mention dans le rapport du fait que le résident pourra se présenter directement au centre de santé. Cependant, il faudrait préciser le contexte, car s'il se présente directement et qu'il est pris en charge, alors que les Orlysiens doivent prendre rendez-vous, cela n'est pas logique. Dans quel cadre cette prise en charge a-t-elle lieu directement ?

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Je rappelle qu'il s'agit de personnes démunies ou isolées socialement. Elles se présentent à l'accueil et bénéficient d'un accompagnement spécifique pour la prise

de rendez-vous, prioriser les spécialistes, etc. En aucun cas, ils ne passent devant les Orlysiens.

**Brahim MESSACI**

Comme il s'agit de mon secteur d'activité, je me permets d'en parler. Il est important de conserver l'égalité de traitement. Pour ces questions, il existe le service d'urgences, comme le 18 ou le 15. Pour prendre rendez-vous chez le praticien, il faut simplement prendre rendez-vous. Je me demandais également s'il existait une raison particulière à la mise en place de cette convention. Il y a peut-être un type de problématique de santé que ces personnes rencontreraient en CHRS, et qui conduirait la municipalité à adapter sa proposition de service ? Mais là, ce n'est pas le cas, on est vraiment sur tous les types de soins.

**Imène SOUID**

Madame BARRÉ-PIERREL.

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Cela concerne tout de même des populations qui sont un peu plus démunies, au sens de leur capacité à agir, ce qui explique la présence de *l'empowerment* dans les axes. L'idée est de créer un pont entre l'AUVM et le CMS, pour que les personnels du CMS soient également sensibilisés aux problématiques que peuvent rencontrer les personnes hébergées dans le cas de l'AUVM. On a le même travail, par exemple, pour le côté psychiatrie. L'idée est de sensibiliser nos professionnels d'accueils ou soignants aux problématiques spécifiques et de renforcer l'accueil nécessaire pour ces populations. Les Orlysiens ne rencontrent pas forcément ces difficultés.

**Imène SOUID**

Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Concernant l'opportunité, nous sommes d'accord. Combien de personnes sont-elles accueillies dans le CHRS ?

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Je ne dispose pas de l'information, mais nous pourrions vous la transmettre.

**Imène SOUID**

D'autres demandes d'intervention ? Non. On passe au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**8-2 Approbation de la convention réglementaire relative à la pratique de l'Interruption Volontaire de Grossesse par voie médicamenteuse au Centre Municipal de Santé Gisèle Halimi à compter de la date de signature.**

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Au-delà des missions obligatoires qui leur sont dévolues, les centres de santé ont la possibilité de pratiquer, de façon complémentaire, divers actes médicaux, dont la pratique des IVG par voie médicamenteuse depuis la loi du 26 janvier 2016. L'IVG est autorisée en France – vous le savez tous – depuis 1975 et constitue une

avancée majeure et un droit pour les femmes qui souhaitent maîtriser les naissances. Il s'agit d'un progrès de santé publique. Plus récemment a été voté la loi constitutionnelle du 8 mars 2024 relative à la liberté de recourir à l'IVG et qui vient inscrire cette liberté dans la loi fondamentale, reconnaissant ainsi dans la Constitution la liberté de recourir à l'IVG, et permet de la consacrer au niveau le plus élevé dans la hiérarchie des normes, nous prémunissant ainsi d'une remise en cause. L'IVG dans notre CMS se déroulera au cours d'une consultation de sage-femme ou dans le cadre de l'activité de planification familiale. Elle permet de répondre à un besoin de la population et elle concernera uniquement l'IVG médicamenteuse et non pas l'IVG instrumentale. Cette IVG, bien entendu, est prise en charge à 100 % par l'assurance maladie avec dispense totale d'avance de frais, conformément à notre règle de fonctionnement au CMS, pour les femmes assurées sociales, les mineures ayant droit d'un assuré social, avec une conservation du secret pour les jeunes filles mineures et les femmes bénéficiaires de l'aide médicale d'État. Au centre, l'IVG médicamenteuse sera réalisée par la sage-femme, qui a la responsabilité de l'acte et qui sera accompagnée par le conseiller conjugal qui intervient au CMS, les infirmières et les médecins généralistes du CMS. La sage-femme connaît une activité croissante : en 2022, le nombre de passages en consultation s'élevait à 720 et nous sommes presque à 1200 consultations en 2023, et cela continue d'augmenter aussi en 2024. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur ce rapport et la convention qui est annexée, en vue d'autoriser la signature. Cette convention est passée avec le centre intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges. En effet, adosser la convention avec un centre hospitalier référent constitue une obligation légale.

### **Imène SOUID**

Merci Madame BARRÉ-PIERREL. Des demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

### **Brahim MESSACI**

Il s'agit d'un sujet sensible et important. Alors, en aucun cas je ne souhaite remettre en cause dans l'intervention qui sera la mienne le droit à l'IVG. Cependant, il y a une vraie disproportion entre le sujet, son importance, ses incidences et la présentation du rapport. Dans le rapport, on présente pêle-mêle les activités de la sage-femme, en parlant aussi d'IVG. Je voudrais rappeler quelques chiffres quand même concernant cette IVG, parce que n'est pas un sujet anodin. On en parle librement aujourd'hui, mais on ne mesure pas assez, je pense, les conséquences et la nécessité d'un accompagnement et d'une démarche plus grande.

L'objectif est de moins recourir à l'IVG, que de faire en sorte que les gens n'aient plus besoin de recourir à l'IVG. Je rappelle que c'est douloureux, voire traumatisant pour certaines personnes, et laisse une marque indélébile. Ce sujet, pour les personnes qui ont recours à l'IVG, ne doit pas être pensé comme un sujet banal, pouvant être discuté à côté d'autres sujets. C'est un vrai sujet de fond. Pour les enfants, il s'agit de droit à la vie, et pour les femmes, ou même les couples, le droit à disposer de leur corps et de leur destin.

Je donne quelques éléments pour recontextualiser la chose et ne pas tomber dans la banalisation. 232 000 IVG ont été pratiquées en France cette année. Cette pratique continue d'augmenter et progresse depuis 1990. En 1990, une IVG était pratiquée pour quatre naissances, contre une IVG pour trois naissances

aujourd'hui. Les IVG sont concentrées aux âges compris entre 20 et 34 ans, avec un recours plus fréquent et élevé entre 25 et 29 ans.

L'IVG n'est pas une démarche anodine, mais un acte lourd moralement et psychologiquement, et pas anodin sur le plan somatique : elle laisse toujours une trace indélébile. Le problème du rapport est la banalisation de l'activité, dans un contexte qui doit être très accompagné. Il est nécessaire d'avoir les tenants, les aboutissants, un soutien psychologique, etc. Or, dans le rapport, il est fait mention de l'activité de celle qui prodiguerait cet acte au sein du centre de santé, à savoir la sage-femme, qui a vu son activité augmenter entre 2022 et 2023 de 64 %. Et, on va la solliciter plus en 2024 – vous nous donnerez les chiffres – dans un contexte au sein duquel cette sage-femme accompagnera ces jeunes femmes dans une démarche nécessitant un besoin de soutien très important. Pour nous, il y a un problème de fond sur la démarche. En effet, nous n'acceptons pas cette banalisation de l'acte. Soit on se donne les moyens de mettre en place une vraie politique préventive et non pas curative. – certains pays d'Europe le font beaucoup mieux que nous, notamment l'Allemagne – c'est-à-dire une politique préventive expliquant ce qu'est la sexualité, la contraception, etc. et on accompagne le mouvement des personnes ayant décidé d'interrompre volontairement leur grossesse, dans les meilleures conditions possibles. Soit on ne le fait pas parce qu'on est pas prêt à le faire. On mésestime l'impact de la chose pour les femmes concernées par le sujet.

### **Imène SOUID**

Merci. Madame BARRÉ-PIERREL.

### **Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Je ne fais pas du tout le même diagnostic que vous. Selon moi, le problème n'est pas de prévenir ou sensibiliser pour éviter des IVG, mais le problème, en France, est l'accès à l'IVG et les délais d'attente pour les femmes, les difficultés rencontrées vis-à-vis de nombreux gynécologues qui font prévaloir la clause de conscience. Il s'agit de la baisse des moyens pour les centres qui pratiquent l'IVG, et c'est donc un recul pour la santé des femmes. Ce sujet a été beaucoup débattu à l'occasion de la constitutionnalisation du droit à l'IVG. C'est bien d'avoir inscrit ce droit, mais il faut y mettre les moyens pour le faire valoir. La volonté de la ville d'Orly est justement de mettre les moyens et de signer cette convention pour financer cela. Bien entendu, nous avons discuté avec la sage-femme, et elle a tout à fait la capacité d'absorber cette activité. Elle est extrêmement volontaire pour le faire. Notre souci, c'est, pour les femmes qui le souhaitent, éviter une iniquité, octroyer des moyens supplémentaires et empêcher qu'elles se retrouvent hors délai parce qu'elles n'arrivent pas à trouver un centre leur permettant d'avoir une IVG médicamenteuse, qui est tout de même moins traumatisante qu'une IVG instrumentale. Il y a un accompagnement qui est bien prévu : le CMPP se trouve dans les locaux du CMS, donc si du renfort s'avère nécessaire sur le plan psychologique, nos psychologues peuvent intervenir.

Notre vraie préoccupation est de nous inscrire dans le cadre de cette constitutionnalisation de l'IVG et ce droit à le renforcer et à le faciliter pour toutes les Orlysiennes qui le souhaitent. Mon sujet ne concerne pas du tout la prévention de l'IVG mais bien la facilitation. Il s'agit aussi d'éviter qu'elles ne se heurtent en continu à des barrières, avec des délais d'accès qui soient trop longs. Nous souhaitons mener une politique proactive sur le sujet, pour le bien des Orlysiennes.

**Imène SOUID**

Madame AIT-SALAH.

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

La question de l'IVG aujourd'hui est une question d'inégalités de traitement, notamment autour des jeunes et des adolescents. Au collège, il n'y a plus de médecins scolaires, il n'y a plus d'infirmières. On pourrait même aller sur l'éducation sexuelle au niveau de l'élémentaire, à savoir que ce champ éducatif et de prévention est un désert, qui a été voulu politiquement. Il s'agit bien d'une volonté politique. L'inscription de l'IVG dans la Constitution française a été un combat pour les femmes et les hommes se sont battus. J'ai une pensée pour Mathilde PANOT, qui a bataillé, car à entendre Monsieur LARCHER, tout était réglé, il n'y avait pas de problème, il y avait les moyens pour accéder aux IVG. Non, il n'y a plus les moyens de faire de l'éducation sexuelle de manière efficiente. Il n'y avait déjà pas beaucoup les moyens. Il n'y a plus de planning familial, alors qu'il était la conséquence de la lutte de femmes qui ont poussé le gouvernement à ouvrir ces plannings familiaux, ou en tout cas à les subventionner. Cette question de la responsabilité de la commune à s'engager sur cette pratique, c'est qu'elle prend ses responsabilités par rapport à ça. Mais je rejoins certains points de vigilance de Brahim MESSACI. En effet, la collectivité est restreinte et il faudrait faire effectivement plus pour soulager cette sage-femme qui est déjà surbookée parce qu'il n'y a plus de gynécologue pour les femmes adultes. On est quand même dans un contexte de grande précarité sanitaire et médicale. En tout cas, je le redis, je souscris complètement : quand une femme a pris la décision de recourir à l'IVG, de quels moyens elle dispose. C'est donc un vrai combat, il faut le faire. Je voterai dès demain cette délibération.

**Imène SOUID**

Merci Madame AIT-SALAH. Madame BARRÉ-PIERREL.

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Je souhaitais simplement compléter. Nous proposons toujours nos actions de prévention et d'éducation à la sexualité, dont l'action que mène notre centre de planification et d'éducation familiale auprès des jeunes. L'acte d'IVG est sous la responsabilité de la sage-femme, mais elle ne sera pas la seule à suivre ces IVG médicamenteuses. Le rapport le précise, ces actes pourront également être pratiqués par des médecins généralistes, dont un médecin généraliste spécialisé en gynécologie. Cependant, dans le cadre de la convention, il fallait un responsable de l'acte, et c'est la sage-femme qui s'est portée volontaire pour être la personne sous laquelle la responsabilité de l'acte s'effectue. Il s'agit d'une prescription médicamenteuse.

**Imène SOUID**

Merci. Madame GUERCHE.

**Kathy GUERCHE**

Je ne prends pas souvent la parole mais je remercie et je salue cette initiative. J'estime d'ailleurs que seules les femmes devraient pouvoir parler sur ces sujets. Personne ne prend une décision d'IVG facilement, et personne ne le fait, car elle n'aurait pas pensé à une autre manière. La prévention est importante, mais personne n'a le droit de parler sur cette décision.

## **Imène SQUID**

Merci. Je vous propose de passer au vote.

*Adopté à la majorité absolue*

*2 votes contre : 2 du groupe Agir pour Orly (Brahim MESSACI et Noëline TANFOURI)*

*1 abstention : 1 du groupe Agir pour Orly (Sylvain CAPLIER)*

## **Questions diverses**

### **Imène SQUID**

Comme prévu, nous allons passer maintenant aux questions diverses.

#### **Monsieur MESSACI, merci de poser votre première question.**

*Incendie du 24 mai au haut d'Orly. Toutes les familles ont-elles pu être relogées durablement ? Sinon, quelles sont les propositions qui leur ont été faites ? Les familles les plus impactées par l'incendie ont-elles pu bénéficier d'un accompagnement et d'aides de la ville, de Valophis ou autres associations pour les aider durant cette période compliquée ?*

#### **Réponse de Imène SQUID**

J'ai déjà répondu dans mes communiqués sur cette question.

#### **Monsieur BOURIACHI, votre première question**

*Madame Soud, peut-on connaître le montant poste par poste y compris le matériel de location des fêtes de la ville de ce week-end ?*

#### **Réponse de Imène SQUID**

Les dépenses engagées pour Orly en fête s'élèvent à 155 984 euros hors masse salariale estimée à 7000 euros et se décomposent comme suit :

- 87 167 euros de prestations artistiques
- 47 813 euros de locations de matériels et de véhicules
- 6 000 euros de droits d'auteur
- 6 524 euros de prestations de sécurité et de secours
- 5 830 euros de dépenses de petits accessoires
- 2 650 euros de repas

#### **Monsieur MESSACI, votre deuxième question**

*Le centre dentaire des Saules a fermé ses portes. Savons-nous pourquoi il a été déconventionné par la sécurité sociale ? Pouvez-vous également nous dire s'il existe une perspective de reprise de cette activité (soin dentaire) à court ou moyen terme ?*

#### **Réponse de Imène SQUID**

Nous n'avons pas le motif précis de ce déconventionnement. Pour autant, ce que nous savons c'est que la sécurité sociale déconventionne les centres dentaires en raison de pratiques frauduleuses récurrentes comme notamment des facturations fictives. Par ailleurs, pour information, le centre ne payait pas régulièrement ses loyers à Valophis. Les patients ont été réorientés vers Vitry sur Seine où une autre antenne est installée. Certains patients en orthodontie ont été accueillis au Centre

municipal de santé Gisèle Halimi. A ce jour, nous n'avons pas d'information quant à une éventuelle reprise de l'activité.

**Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question**

*Madame Souid votre déclaration d'intérêt et de patrimoine est en cours de contrôle par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, pouvez-vous nous détailler le montant de vos indemnités de vos différentes fonctions d'élue et des différentes instances (Valophis, ADP, autres).*

**Réponse de Imène SOUID**

Monsieur Bouriachi, je ne voudrais pas vous donner des informations non encore validées par la Haute autorité de la transparence de la vie publique. Donc je vous invite à patienter encore un peu et comme ces éléments sont publics, vous y aurez accès en temps et en heure.

**Monsieur MESSACI, votre troisième question**

*Une réorganisation en cours au sein du pôle Culture-enfance-jeunesse, prévoit, entre autres, un réaménagement des temps de travail (3 cycles différents). Pouvez-vous nous en dire plus svp ? Pouvez-vous également nous dire si vous avez tenu compte des remarques formulées par les représentants syndicaux, qui ont unanimement voté contre votre proposition de réorganisation, lors des CST des 8 et 22 avril dernier ?*

**Réponse de Imène SOUID**

Monsieur MESSACI, je crois qu'il y a une légère confusion dans votre question. Il y a un bien une réorganisation en cours au sein du Pôle culture enfance familles afin de répondre au plus près au Projet éducatif orlysiens. Cette réorganisation administrative a tenu compte dans la méthode des remarques faites par les organisations syndicales lors des deux derniers CST. Par ailleurs, une réflexion est en cours sur la réorganisation de l'annualisation du temps de travail. Les groupes de travail sur cette question ont débuté hier et s'étendront sur tout le mois de juin. Concernant les 3 cycles que vous évoquez, il s'agit du temps de travail hebdomadaire pour l'ensemble de ceux qui ne sont donc pas annualisés. Trois cycles ont été proposés et soumis à débat au sein des services : un cycle sur 4 jours, un cycle sur 4 jours et demi, et un cycle sur 5 jours le tout avec l'octroi de RTT plus ou moins conséquents.

**Monsieur BOURIACHI, votre troisième question**

*Madame Souid, la morale voudrait que chacun des élus ayant voté en faveur de l'augmentation de la taxe foncière en subissent les conséquences. Or, selon nos informations, sûrement erronées, au moins deux de vos élus habitent hors de notre belle commune et n'ont pu être élu que grâce à la domiciliation chez leurs parents. Si vous même, avez succombé, durant un temps, à l'appel de ce joli département qu'est le 77, malgré votre mandat. Je suis ravi de savoir que vous avez retrouvé la raison. Maintenant, que comptez-vous faire pour que vos élus respectent les valeurs de la dite Goche et subissent, au même titre que tous les orlysiens, la mesure des décisions qu'ils votent.*

**Réponse de Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, comme je sais que vous aimez les citations, je vais vous en livrer une d'un auteur que nous aimons tous, Léo Ferré : « Ce qui est gênant dans la morale, c'est ce que c'est toujours la morale des autres ». Pour le reste, je ne

ferai aucun commentaire sur cette question qui ressemble beaucoup plus à une leçon qu'à une interrogation.

**Monsieur BOURIACHI, votre quatrième question**

*Madame Souid, il y a quelques années votre majorité et vous-même êtes partis en croisade pour annuler le bail du repreneur de la boucherie Pasquier car il ne vendait pas de charcuterie, après avoir bien étudié le bail qui précisait « vente de viande au détail, volaille, charcuterie et traiteur », j'ai invité Monsieur Hamid à proposer de la charcuterie exotique, une fois ceci fait, à cette assemblée même, je vous ai invité, dans l'intérêt des contribuables, à arrêter la procédure que vous aviez entamé, mais comme à l'accoutumée, l'arrogance de votre majorité dite de « gôche » vous a empêché d'entendre un bon conseil surtout si il ne vient pas de vos rangs.*

*La décision de justice est tombée en 1re instance, l'activité de la boucherie Pasquier est bien conforme au Bail, effectivement le Bail précisait de la charcuterie sans en définir la nature si c'est de volaille, de veau ou de porc. Toujours pour votre information, en droit du commerce il vous aurait été impossible d'imposer une nature car le commerce est libre en France. Ne me remerciez pas pour ce cours de droit c'est cadeau.*

*Ma question est simple pourquoi vous n'avez pas fait appel de la décision ? Combien cette mauvaise blague a coûté au contribuable Orlysiens, le total, mais aussi le détail, les frais d'avocat de la Municipalité, frais de justice, huissier et de l'article 700 que vous avez été condamnée à payer ?*

**Réponse de Imène SOUID**

Nous n'avons pas fait appel car nous nous conformons à la décision du tribunal d'autant plus que la boucherie a trouvé sa clientèle. La commune a dépensé 15 192 euros de frais d'avocats.

**Monsieur BOURIACHI, votre cinquième question**

*Madame Souid, lors du regroupement des centres de loisirs, les familles du centre "Les explorateurs" ont subi une augmentation du tarif lorsqu'ils ont déposé leurs enfants au Centre Chedid. Quelle est la raison de cette augmentation ?*

**Réponse de Imène SOUID**

La grille tarifaire s'applique de la même façon à tous les accueils de loisirs. Donc, en cas de différentiel, merci d'inviter les familles à s'adresser à la régie municipale sous couvert d'une vérification que ces familles aient bien fait procéder au calcul de leur quotient familial.

**Monsieur BOURIACHI, votre sixième question**

*Madame Souid, selon nos informations surement erronées la Police municipale n'est, à ce jour, toujours pas en mesure d'honorer sa mission pleinement, en raison de l'absence de signature de la convention de coordination entre la police municipale d'Orly et les forces de sécurité de l'état. Cette absence de signature relègue notre police municipale depuis le mois de mars à un rôle de figuration, les empêchant de toutes actions de maintien de l'ordre et de sécurité. Sachant que la décision de mettre en place cette Police Municipale date de juin 2022, pour quelles raisons ne pas avoir mis en délibération cette convention il y a 2 ans ?*

**Réponse de Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, je vous laisse seul responsable de vos propos. La police municipale, à mon sens mais aussi selon les retours que nous avons de la population, ne fait pas de figuration. Elle a par exemple pris des arrêtés contre la mécanique sauvage et a fait libérer les lieux concernés à plusieurs reprises. Elle a encore été particulièrement efficace dans la gestion de l'incendie du 24 mai, mettant le site en sécurité. Elle a également aidé la Police nationale dans la résolution de faits sur lesquels je ne donnerai pas de détails.

**Monsieur BOURIACHI, votre septième question**

*Madame Souid, selon nos informations surement erronées vous et votre majorité dite de gauche prévoyez pour la rentrée, de réduire l'accueil du temps périscolaire le matin, en passant l'accueil à 7h30 contre 7h aujourd'hui. Combien de familles seront impactées par ce changement ?*

**Réponse de Imène SOUID**

Sur la totalité de la ville, cela concernerait au maximum 30 familles par jour.

**Monsieur BOURIACHI, votre huitième question**

*Madame Souid, selon nos informations surement erronées, les riverains de la RUE DE DOCTEUR LECÈNE et CHEMIN DES CARRIÈRES subissent, depuis 2 ans, le bruit des climatiseurs du SUPER MARKET et TERMINAL 11, jours et nuits. Ces climatiseurs, auparavant, placés côté ZONE SENIA, sont, maintenant, placés zone pavillonnaire. A la suite des deux relevés acoustique réalisés, dont l'un mandaté par la mairie, quelles seront vos actions afin de garantir de bonnes conditions de vie aux riverains ?*

**Réponse de Imène SOUID**

Après avoir conseillé en vain à la plaignante d'engager une procédure devant la juridiction civile ce qui aurait permis une solution rapide, la ville s'est elle-même mobilisée. Des mesures sonométriques ont été réalisées à la fin de l'été dernier par la ville. Elles ont mis en évidence la gêne et le gérant a été mis en demeure de faire des travaux. Des mesures ont régulièrement été prises par le gérant depuis 2 ans mais toujours insuffisantes. De nouvelles mesures sonométriques ont été réalisées mercredi par le bureau d'études qui avait été missionné par la ville mais cette fois à la demande de la société pour préciser la nature des travaux qui doivent encore être réalisés. Nous sommes en relation avec l'avocat du gérant qui affirme être disposé à faire les travaux nécessaires rapidement. Nous suivons cette affaire de près.

**Monsieur BOURIACHI, votre neuvième question**

*Madame Souid, le 30 mai une panne de gaz à la cuisine municipale a privé les enfants en 1/2 pension d'un repas équilibré. Le repas froid qui leur a été servi était cependant dépourvu de toute protéine. Comptez-vous appliquer une réduction sur ce repas dégradé ?*

**Réponse de Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, le repas froid servi le 30 mai était composé d'une entrée céleri vinaigrette, d'un plat principal avec de la salade thon pâtes tomates, carottes – le thon étant une protéine –, d'un laitage (mimolette) et d'un fruit (une pomme). Donc, il n'y aura pas de réduction sur ce repas.

**Monsieur BOURIACHI, votre dixième question**

*D'autre part nous avons reçu un mail aujourd'hui via My Cloud pour nous signifier un nouveau document mais celui-ci est vide.*

### **Réponse de Imène SOUID**

Ce dossier a été supprimé.

Les questions sont terminées. Nous passons maintenant aux vœux. Monsieur BOURIACHI.

\*  
\* \*

### **Philippe BOURIACHI**

#### **Vœu pour l'extension du couvre-feu de l'aéroport d'Orly, présenté par le groupe Ensemble Construisons Notre Avenir**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

**Vu** la Directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, qui dispose que chaque État membre élabore, tous les cinq ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, des Cartes Stratégiques de Bruit et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE),

**Vu** le PPBE de la Métropole du Grand Paris 2019-2024,

**Vu** le PPBE de l'aérodrome de Paris-Orly de troisième échéance 2018-2023,

**Vu** l'Étude d'Impact pour l'introduction de nouvelles restrictions selon l'approche équilibrée (EIAE) du PPBE de l'aérodrome de Paris-Orly de troisième échéance 2018-2023, prévue pour examiner de nouvelles mesures destinées à réduire significativement les nuisances sonores nocturnes générées par le trafic aérien, avec une attention particulière portée à la tranche horaire 22 heures- 6 heures, et à s'inscrire dans une démarche pérenne sur la période de nuit et bord de nuit en préservant les riverains d'une potentielle augmentation des nuisances liées aux opérations d'aéronefs de faible performance acoustique,

**Vu** les trois scénarii envisagés par l'État dans le cadre de l'EIAE,

**Considérant** la spécificité de l'aéroport de Paris-Orly, plateforme d'Europe la plus enclavée dans le tissu urbain,

**Considérant** les conclusions de l'étude nationale Discussion sur les Effets du Bruit des Aéronefs Touchant la Santé (DEBATS) démontrant que « l'exposition au bruit des avions a des effets délétères sur l'état de santé perçu, la santé psychologique, la gêne, la quantité et la qualité du sommeil et les systèmes endocriniens et cardiovasculaires » et que « cette augmentation de l'exposition au bruit est associée à une mortalité plus élevée par maladie cardiovasculaire »,

**Considérant** l'étude de Bruitparif « Impacts sanitaires du bruit des transports dans la zone dense de la région Île-de-France », démontrant que les populations exposées au bruit aérien perdent jusqu'à trois ans de vie en bonne santé,

**Considérant** l'étude de l'ADEME « élaboration de scénarii de transition écologique du secteur aérien » démontrant formellement que la modération du trafic aérien est le seul scénario permettant le plus de minimiser la pollution de l'air et les nuisances sonores,

**Considérant** l'objectif visé par l'EIAE du PPBE de l'aéroport d'Orly 2018-2023, d'une diminution d'au moins 6 dB du Ln moyen sur la période 22 h-06 h sur le périmètre Ln>50, et une division par deux de l'indicateur sanitaire de forte perturbation du sommeil (HSD),

**Considérant** que le scénario C présenté dans le cadre de l'EIAE est la seule mesure permettant de se rapprocher des objectifs visés,

**Considérant** que le rallongement du couvre-feu de l'aéroport d'Orly, actuellement fixé entre 23 h 30 et 6 heures, améliorerait significativement la période de calme nocturne pour les familles,

**Considérant** la nécessité de préserver la santé, l'environnement, le cadre de vie des populations exposées aux nuisances engendrées par l'aéroport de Paris-Orly,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Demande** l'extension du couvre-feu de 30 minutes (scénario C), seule mesure se rapprochant des objectifs de réduction de 6 dB du Ln moyen sur la période 22 heures- 6 heures sur le périmètre Ln>50, fixés par l'État dans le cadre de l'Étude d'Impact de l'Approche Équilibrée (EIAE) du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2018-2023 de l'aéroport de Paris-Orly, et conforme avec le PPBE de la Métropole du Grand Paris adopté à l'unanimité des communes membres.

### **Imène SQUID**

Merci, Monsieur BOURIACHI. J'ai lu avec attention votre vœu et je vous félicite pour votre engagement pour le sommeil des habitants des villes voisines de la nôtre. Notre ville à nous, Orly, a été survolée quatre jours pleins en 2023, c'est-à-dire du matin, 6 heures, au soir, 23h30, sans discontinu : 4 jours sur 365. Pour être parfaitement objective, il y a eu 100 survols d'une heure, de deux heures, d'un après-midi ou parfois même d'un seul avion dans une journée. Pour mémoire, l'aéroport d'Orly a débuté sa création lors de la Première Guerre mondiale et est devenu un aéroport civil en 1954. La ville d'Orly, à l'époque, je le rappelle, est surtout composée de champs et la ville s'est construite autour de son aéroport. Pour ma part, je m'inscris dans la lignée de mes prédécesseurs. Gaston VIENS, certains s'en souviennent, a lutté avec conviction et force pour empêcher la « bourgétisation » de l'aéroport d'Orly, à l'époque dans les cartons du gouvernement. Il est allé porter la cause de l'emploi à la fois sur le tarmac et dans les ministères. Et déjà, à l'époque, la question du couvre-feu et du nombre de mouvements était au cœur de la volonté de l'État de faire de l'aéroport d'Orly un aéroport de seconde zone. Christine JANODET a elle aussi plaidé pour un

développement économique harmonieux de l'aéroport au bénéfice de l'emploi des Orlysiens. La modification du couvre-feu, telle que vous la souhaitez, engendrerait la suppression de 950 emplois. Dès lors, pour la majorité municipale, voter votre vœu serait une erreur qui porterait préjudice à la ville d'Orly. Le projet de Monsieur GONZALES, que vous portez également, est bien de supprimer l'aéroport d'Orly, ce qui, je le répète, serait un désastre économique et social pour notre ville et notre territoire. Nous voterons donc contre ce vœu. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame AIT-SALAH.

### **Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

J'ai déjà signé une pétition de plusieurs collectivités du côté de Roissy et d'Orly, toutes tendances politiques confondues. Vous avez décidé de ne pas voter pour ce vœu ; personnellement je le voterai parce que la déréglementation pose un réel problème, depuis quelque temps et, effectivement, il faudrait aller à la maison de l'environnement, afin d'obtenir les horaires exacts. Cependant, nous savons que pour les personnes présentes au sein des associations de riverains des aéroports, il y a beaucoup de vérifications à faire sur ce qui est produit par ADP. J'entends bien votre remarque à propos de la question des emplois, mais il y a une attaque en règle sur l'aéroport d'Orly pour en faire un aéroport *low cost*. Concernant le départ d'Air France, les rassemblements syndicaux n'ont pas été à la hauteur. Les salariés ne se sont pas battus mais ont composé avec ADP. La situation actuelle n'a rien à voir avec la situation qu'on connaissait avant, parce qu'il y avait beaucoup de réglementations sur les aéroports. Aujourd'hui, ça c'est quand même délité.

Je reviens sur vos propos concernant Gaston VIENS et des champs autour de l'aéroport. Je vous rappelle que, dans les années 70, il existait des couloirs aériens, au-dessus du grand ensemble. On a arrêté l'école à cause du bruit des avions. C'est en train de reprendre. On se demande ce que font les avions qui passent si bas sur un couloir qui est normalement un couloir d'urgence et qui sera d'ailleurs bétonné, au regard de vos projets. Par conséquent, il faut être ouvert sur le couvre-feu qui est important mais aussi de gagner sur le fait que cet aéroport reste un aéroport professionnel et non *low cost*, sinon cela engendrera des perturbations.

Je reviens sur l'aspect sonore, mais aussi l'aspect environnemental et la pollution de l'air, il s'agit d'un aspect important. J'engagerais plutôt la municipalité à être en alerte, ou bien de conserver une vigilance ou une écoute par rapport à la santé publique de la Ville. En effet, aux abords de l'aéroport, on n'est plus indemnisé sur les toitures, sur l'isolation phonique, alors qu'à une époque, on était indemnisé. Du côté de Yerres et du côté d'autres villes, il y avait eu une bronca pour être indemnisé. À l'époque, Monsieur SARKOZY avait accepté cette indemnisation, mais en modifiant le plan de gêne sonore.

Il me semble qu'on ne peut pas balayer ce vœu d'un revers de la main. Je pense que la population d'Orly mériterait que la municipalité soit à la pointe de la prévention environnementale, de la prévention du bruit et qu'elle ne rejoigne pas ceux qui ne veulent plus d'aéroport. Il y a, en règle générale, des villes de droite qui ne veulent plus d'aéroport ou un aéroport un peu plus loin, notamment celui d'Orly. Je voterai donc ce vœu.

### **Imène SOUID**

Très bien. Monsieur GIRARD.

**Alain GIRARD**

Je voterai contre le vœu parce qu'en fait, cet aéroport, il a toute une histoire et elle se poursuit avec ceux qui y travaillent. Certaines populations travaillent et habitent parfois le même espace. C'est un grand aéroport, qui est même, selon une donnée, l'aéroport préféré des Français. Cependant, il est aussi important d'avoir un couvre-feu et il faut se battre pour le garder en l'état. En effet, il est arrivé plusieurs fois que des avions, partant d'un certain point, ne puissent pas arriver en temps voulu, du fait du couvre-feu, et atterrissent à Roissy-Charles de Gaulle, engendrant ainsi des difficultés majeures de déplacement pour les voyageurs.

Effectivement, il y a élus de droite qui continuent ce travail démagogique, non pas dans l'intérêt des populations, mais parce qu'être mobilisés contre l'aéroport, cela flatte un peu les populations. Par conséquent, je pense qu'il faut en rester où nous en sommes, mais continuer les recherches pour la diminution des nuisances, notamment sonores. Nous avons progressé et nous continuerons à progresser dans ce domaine.

Pour conclure, sachez que j'ai accompagné Gaston VIENS au ministère des Transports pour faire en sorte que cet aéroport ne devienne pas un aéroport de seconde zone. Nous avons évité que les avions allant au-delà de 5 000 kilomètres soient interdits à Orly. Nous avons obtenu gain de cause, face aux directives du moment et aux ambitions de l'État de l'époque.

**Imène SOUID**

Merci Monsieur GIRARD. Monsieur DI CICCIO.

**Christophe DI CICCIO**

Alors, je ne vais pas m'attarder sur là où habite Monsieur GIRARD parce que vous parlez de 1972...

**Imène SOUID**

Pas d'attaque personnelle. Allez-y sans interpeler les élus.

**Christophe DI CICCIO**

Là, on est en train de parler d'augmenter d'une heure le couvre-feu pour soulager les habitants de Villeneuve-le-Roi situés dans l'axe d'atterrissage, soit 740 000 personnes. Or, vous êtes en train de dire que c'est la droite, mais vous mettez de côté le sentiment de nuisance que vous ne connaissez pas puisque vous n'y habitez pas.

**Imène SOUID**

Monsieur DI CICCIO, vous parlez à l'assemblée, pas à Monsieur GIRARD.

**Christophe DI CICCIO**

Madame la Maire, vous parlez de quatre jours de survol. Combien de jours le mois d'août compte-t-il, Madame la Maire ? 31 jours, et Orly est survolé tous les mois d'août.

**Imène SOUID**

Non, cela n'est pas vrai. L'année 2023 a compté quatre jours de survol, en tout et pour tout.

**Christophe DI CICCIO**

Nous verrons les chiffres pour 2024. En attendant, 740 000 personnes voudraient que nous nous soyons un peu solidaires avec ces personnes qui ne supportent plus ce bruit-là. Vous faites de la récupération politique en accusant la droite et Monsieur GONZALES. Mais la question ne porte pas sur Monsieur GONZALES, on vous parle de 740 000 personnes qui subissent des dommages et des nuisances qui touchent à leur santé, et vous nous parlez de 900 emplois qui vont disparaître, pour une demi-heure de temps, cela me paraît insensé. J'en déduis que vous n'êtes absolument pas solidaire, vous êtes dans l'entre soi, vous avez raison sur tout.

**Imène SOUID**

Madame BESNIET.

**Nathalie BESNIET**

Je souhaite intervenir pour dire qu'il ne s'agit pas de solidarité ou d'action contre un tel ou un tel, mais bien pour le Conseil municipal d'Orly de prendre en compte les intérêts des Orlysiens.

*[propos hors micro]*

**Nathalie BESNIET**

On peut être solidaire avec les villes d'à côté mais, quand Monsieur GONZALES fait des choix pour sa ville...

*[propos hors micro]*

**Imène SOUID**

Monsieur DI CICCIO, calmez-vous, s'il vous plaît. On vous a écouté. Ecoutez les autres.

*[propos hors micro]*

**Imène SOUID**

Monsieur DI CICCIO, vous perdez votre sang froid. Du calme.

*[propos hors micro]*

**Imène SOUID**

Monsieur DI CICCIO, soit vous vous taisez, soit vous allez devoir sortir. C'est la dernière fois que je vous le dis, Monsieur DI CICCIO. Madame BESNIET finit son intervention, comme nous vous avons écouté. Merci.

**Nathalie BESNIET**

Donc le Conseil municipal d'Orly vote en son âme et conscience et défend les intérêts des Orlysiens, ce qui n'entre pas en contradiction avec la solidarité par rapport à d'autres populations. Monsieur DI CICCIO, vous parliez du mois d'août, et effectivement des travaux ont eu lieu pendant plusieurs années où la ville était survolée au mois d'août. Les Orlysiens ont donc pu expérimenter ce qu'était vivre sous les avions au mois d'août.

Aujourd'hui, la ville d'Orly, même si elle est survolée par périodes, en fonction des vents, en fonction de l'ouverture de la piste 3 pour des cas d'urgence, on sait bien que cela ne correspond pas aux mois d'août que nous avons connus. Par conséquent, il est difficile de comparer avec un habitant de Villeneuve-le-Roi qui se réveille sous les avions, et s'endort sous les avions – la pétition part de la ville de Villeneuve-le-Roi et est portée par monsieur GONZALES, qui se bat pour sa population, ce en quoi il a raison – à Orly, nous avons le couvre-feu. Nous devons placer notre intérêt sur la ville d'Orly.

Quant aux 950 emplois, ils concernent l'aéroport d'Orly et la Ville. Qu'on ne soit pas d'accord et qu'on en débattenne, c'est une chose, mais qu'on nous dise c'est peanuts par rapport à une population peut-être en souffrance vis-à-vis du bruit, mais dont la ville n'est pas concernée directement, c'est autre chose. Un appel à la solidarité ne pose aucun problème, mais pas l'imposition d'un couvre-feu d'une demi-heure supplémentaire, sans prendre en compte ces 950 emplois. Qu'on se batte sur la prévention et la qualité de l'air, mais sur ça, non. On ne peut pas d'un revers de main, parce que la ville d'à côté a décidé – ça bataille depuis des années – d'imposer une augmentation du couvre-feu. Nous ne pouvons pas diminuer les intérêts de la ville d'Orly pour faire plaisir à nos voisins.

**Imène SOUID**

Je clôture les débats sur ce vœu et nous procédons au vote.

**Philippe BOURIACHI**

Je souhaiterais encore intervenir sur ce sujet.

**Imène SOUID**

Je vous accorde trente secondes supplémentaires.

**Philippe BOURIACHI**

Tout d'abord, vous désavouez Madame JANODET, qui a voté ce vœu, je tiens à vous le dire. Par ailleurs, aucun emploi ne sera supprimé, puisque nous demandons qu'ils soient décalés dans la journée.

**Imène SOUID**

Ils ne le seront pas et vous le savez très bien, car cela n'est pas possible. Vous faites de la démagogie. D'ailleurs, je clos immédiatement ce débat et nous procédons maintenant au vote.

*Non adopté*

*26 votes contre : 26 de la majorité municipale*

*1 abstention : 1 de la majorité municipale (Marilyne HERLIN)*

**Imène SOUID**

Nous passons au vœu suivant. Madame AIT-SALAH.

*[propos hors micro]*

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, je ne vous ai pas donné la parole, donc vous n'avez pas à parler hors micro. Madame AIT-SALAH, lisez votre vœu.

\*  
\* \*

**Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

**Vœu d'urgence présenté par Madame Florence AIT-SALAH LECERVOISIER pour la reconnaissance par la France de l'État de Palestine**

Après les ignobles attaques du Hamas du 7 octobre et la réponse dévastatrice d'Israël, le geste de reconnaître officiellement l'État de Palestine est le seul à même d'ouvrir un horizon politique. Cette reconnaissance attendue de longue date n'est pas un aboutissement, mais le préalable à tout processus de dialogue et de négociation.

Une garantie pour le peuple palestinien et son droit à la justice et à la dignité, mais aussi pour les Israéliens dont la sécurité ne peut plus être assurée par la colonisation et les violations répétées du droit international.

Il est temps que la diplomatie impose le silence aux armes. L'ébauche d'une solution politique au conflit colonial au cœur du Moyen-Orient passe par la reconnaissance de l'État de Palestine.

**Considérant** que la France a soutenu la reconnaissance de la Palestine comme État observateur non membre de l'ONU le 29 novembre 2012 ;

**Considérant** que le Parlement français a invité « le gouvernement français à reconnaître l'État de Palestine en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit » le 2 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'Assemblée générale de l'ONU, le 10 mai 2024, a voté, une résolution en faveur de l'admission de l'État de Palestine en tant que membre de plein droit de l'ONU, adoptée par 143 voix pour, 9 voix contre et 25 abstentions.

**Considérant** que l'Espagne, l'Irlande et la Norvège ont décidé, mardi 28 mai 2024, de reconnaître officiellement l'État de Palestine. Ces trois nations rejoignent l'immense majorité de pays — 146 sur 193 ayant fait cette démarche (avec l'ajout de la Slovaquie).

**Considérant** que la France est la Patrie de la Déclaration des droits de l'Homme, le gouvernement français montrerait l'exemple en étant la première des grandes puissances occidentales à reconnaître l'État de Palestine.

**Considérant** que la reconnaissance officielle de l'État de Palestine par Paris constituerait un symbole diplomatique fort qui honorerait la République et, à travers elle, le peuple français.

Nous, élu·es d'Orly, profondément attaché·es au droit à l'autodétermination des peuples et à la paix, affirmons notre souhait dans ce sens.

**Nous rappelons**, au vu des articles précités, qu'aucune paix à travers le monde n'est possible sans concertation entre les peuples, sans le respect pur et simple de

la Charte internationale des Droits de l'Homme, et sans un désir profond de vivre dans un monde en paix.

**Nous demandons** par le présent vœu à l'État français et son président, monsieur Emmanuel MACRON, de reconnaître l'État de Palestine, maintenant.

**Imène SOUID**

Je vous remercie pour ce vœu. Nous sommes tous indignés des frappes meurtrières survenues à Gaza et Rafah, depuis des mois. Encore, aujourd'hui, nous tous, autour de cette table, portons haut et fort la demande de cessez-le-feu et l'engagement d'un processus de paix. Chaque victime de ce conflit, chaque enfant tué, blessé, traumatisé, déshonore notre combat à tous pour un monde juste. Aucun enfant, aucune maman, aucun humain, qu'il soit Israélien ou Palestinien ne devrait vivre ça. J'ai répondu à l'appel du Maire de Marseille d'éteindre les lumières de l'hôtel de ville en hommage aux victimes civiles de Gaza. Vendredi dernier, à 22 h, les lumières de l'hôtel de ville ont été éteintes en hommage à toutes les victimes innocentes de ce conflit. Dans un souci de paix et de justice, j'ai signé, en tant que conseillère départementale du Val-de-Marne, un courrier émanant du groupe Val-de-Marne en commun qui interpelle le président de la République pour une reconnaissance de l'État palestinien, à l'instar de ce qui a été engagé en Irlande ou en Espagne et les nouveaux États qui se sont rajoutés. Notre majorité porte haut cette solution d'une nécessité imparable, deux états indépendants et autonomes vivant librement côte à côte. C'est pour cela que nous voterons ce vœu.

Avez-vous d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Merci Florence pour ce vœu et le combat que tu as toujours mené. Tu es une vraie militante de la Paix. Tu as toujours soutenu la Palestine, la Paix et la Justice. Je me rappelle de tes combats pour la libération de Nelson MANDELA et la fin de l'apartheid. Nous voterons bien évidemment ce vœu sans aucune hésitation. Je porte simplement une réflexion, dans le vœu, il est écrit : « après les ignobles attaques du Hamas ». Or, personnellement, j'aurais écrit « après les ignobles attaques du groupe terroriste », car je fais bien le distinguo entre l'action politique et l'action terroriste, entre les Palestiniens et les terroristes du Hamas. Cependant, nous ne demanderons aucun amendement et nous te remercions sincèrement pour avoir porté ce vœu.

**Imène SOUID**

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Madame AIT-SALAH.

**Florence AIT-SALAH LECERVOISIER**

Je tiens à préciser que ce vœu est issu d'une pétition écrite par des gens qui sont dans l'utilisation des mots les plus consensuels. D'ailleurs des milliers de gens la signent actuellement. Si on rajoutait ce que tu es en train de dire, ça pourrait casser le mouvement, en France, de tous ces gens qui veulent porter ce message. Je vous remercie encore de tous voter ce vœu. C'est un beau geste de la part du Conseil municipal, je vous remercie.

**Imène SOUID**

Je vous propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 22 h 02.

Le secrétaire de séance  
**Farid RADJOUH**



La Maire d'Orly  
**Imène SOUID**

